



Assemblée générale

Distr.: Générale
8 mars 2004

Français
Original: Anglais

**Comité des utilisations pacifiques
de l'espace extra-atmosphérique**
Quarante-septième session
Vienne, 2-11 juin 2004

Rapport du Sous-Comité scientifique et technique sur les travaux de sa quarante et unième session, tenue à Vienne du 16 au 27 février 2004

Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1-29	3
A. Participation	3-7	3
B. Adoption de l'ordre du jour	8	4
C. Documentation	9	4
D. Élection du Président	10	4
E. Débat général	11-19	5
F. Rapports nationaux	20	6
G. Colloque	21-22	6
H. Coordination des activités spatiales des organismes des Nations Unies et coopération interinstitutions	23-28	6
I. Adoption du rapport du Sous-Comité scientifique et technique	29	8
II. Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales	30-53	8
A. Activités du Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales	35-46	8
B. Service international d'information spatiale	47-48	13
C. Coopération régionale et interrégionale	49-53	13



III.	Application des recommandations de la troisième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (UNISPACE III)	54-71	14
IV.	Questions relatives à la télédétection de la Terre par satellite, y compris ses applications dans les pays en développement et pour la surveillance de l'environnement terrestre	72-83	18
V.	Débris spatiaux	84-107	20
VI.	Utilisation de sources d'énergie nucléaires dans l'espace	108-118	23
VII.	Télé médecine spatiale	119-127	24
VIII.	Orbite des satellites géostationnaires: nature physique et caractéristiques techniques, utilisation et application, notamment dans le domaine des communications spatiales et autres questions relatives au développement des communications spatiales, compte tenu en particulier des besoins et des intérêts des pays en développement	128-133	26
IX.	Exploitation d'un système spatial mondial intégré de gestion des catastrophes naturelles	134-150	27
X.	Physique des interactions Soleil-Terre	151-158	29
XI.	Projet d'ordre du jour provisoire de la quarante-deuxième session du Sous-Comité scientifique et technique	159-161	31
Annexes			
I.	Documents dont le Sous-Comité scientifique et technique était saisi à sa quarante et unième session		32
II.	Rapport du Groupe de travail plénier		38
III.	Rapport du Groupe de travail sur les débris spatiaux		45
IV.	Rapport du Groupe de travail sur l'utilisation de sources d'énergie nucléaires dans l'espace		47

I. Introduction

1. Le Sous-Comité scientifique et technique du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique a tenu sa quarante et unième session à l'Office des Nations Unies à Vienne du 16 au 27 février 2004 sous la présidence de M. Dumitru-Dorin Prunariu (Roumanie).
2. Le Sous-Comité a tenu 19 séances.

A. Participation

3. Ont assisté à la session les représentants des États Membres du Comité suivants: Afrique du Sud, Algérie, Allemagne, Arabie saoudite, Argentine, Australie, Autriche, Brésil, Bulgarie, Canada, Chili, Chine, Colombie, Cuba, Égypte, Équateur, Espagne, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, France, Grèce, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Italie, Japon, Kazakhstan, Kenya, Malaisie, Maroc, Mexique, Nigéria, Pakistan, Pays-Bas, Pérou, Pologne, Portugal, République arabe syrienne, République de Corée, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Slovaquie, Suède, Turquie, Ukraine, Uruguay, Venezuela et Viet Nam.
4. À la 599^e séance, tenue le 16 février, le Président a informé le Sous-Comité que l'Angola, Israël, la Jamahiriya arabe libyenne, la Suisse et la Thaïlande avaient demandé à participer à la session en qualité d'observateurs. Comme il est d'usage, ces États ont été invités à envoyer une délégation qui assisterait à la quarante et unième session du Sous-Comité et prendrait la parole, le cas échéant, sans préjudice de la suite qui serait donnée à d'autres demandes de cette nature et sans que cela implique une décision quelconque du Sous-Comité quant au statut de ces délégations, celui-ci accédant à ces demandes à sa convenance.
5. Des observateurs des organismes des Nations Unies ci-après ont assisté à la session: secrétariat de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), Union internationale des télécommunications (UIT), Organisation météorologique mondiale (OMM) et Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA).
6. Des observateurs des organismes ci-après ont également assisté à la session: Comité sur les satellites d'observation de la Terre (CEOS), Comité de la recherche spatiale (COSPAR), Association européenne pour l'année internationale de l'espace (EURISY), Agence spatiale européenne (ESA), Académie internationale d'astronautique (AIA), Fédération internationale d'astronautique (FIA), Union astronomique internationale (UAI), Association de droit international, Organisation internationale de télécommunications mobiles par satellites (IMSO), Société internationale de photogrammétrie et de télédétection (SIPT), Université internationale de l'espace (UIE), Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et Conseil consultatif de la génération spatiale.
7. La liste des représentants des États, des organismes des Nations Unies et des autres organisations internationales ayant participé à la session est publiée sous la cote A/AC.105/C.1/INF.33.

B. Adoption de l'ordre du jour

8. À sa 599^e séance, le 16 février 2004, le Sous-Comité a adopté l'ordre du jour suivant:

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Élection du Président.
3. Déclaration du Président.
4. Débat général et présentation des rapports sur les activités nationales.
5. Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales.
6. Application des recommandations de la troisième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (UNISPACE III).
7. Questions relatives à la télédétection de la Terre par satellite, y compris ses applications dans les pays en développement et pour la surveillance de l'environnement terrestre.
8. Débris spatiaux.
9. Utilisation de sources d'énergie nucléaires dans l'espace.
10. Télémédecine spatiale.
11. Orbite des satellites géostationnaires: nature physique et caractéristiques techniques, utilisation et applications, notamment dans le domaine des communications spatiales, et autres questions relatives au développement des communications spatiales, compte tenu en particulier des besoins et des intérêts des pays en développement.
12. Exploitation d'un système spatial mondial intégré de gestion des catastrophes naturelles.
13. Physique des interactions Soleil-Terre.
14. Projet d'ordre du jour provisoire de la quarante-deuxième session du Sous-Comité scientifique et technique.
15. Rapport au Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique.

C. Documentation

9. On trouvera à l'annexe I du présent rapport la liste des documents dont le Sous-Comité était saisi.

D. Élection du Président

10. À la 599^e séance, tenue le 16 février, M. Dumitru-Dorin Prunariu (Roumanie) a été élu Président du Sous-Comité pour un mandat de deux ans.

E. Débat général

11. Le Sous-Comité s'est félicité de l'élection de son nouveau Président, M. Dumitru-Dorin Prunariu (Roumanie), et a exprimé sa gratitude à M. Karl Doetsch (Canada), Président sortant, pour les résultats remarquables obtenus au cours de son mandat, en particulier la mise en place d'un dispositif pour donner suite aux recommandations de la troisième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (UNISPACE III)¹.

12. Le Sous-Comité a adressé ses félicitations à la Chine pour le succès de son premier vol habité. Il a été noté que la Chine était le troisième pays, et le premier pays en développement, à se doter d'une telle capacité.

13. Le Sous-Comité a également félicité les États-Unis et l'Agence spatiale européenne pour le succès de leurs missions récentes sur Mars.

14. Le Sous-Comité a noté que les réalisations susmentionnées de la Chine, des États-Unis et de l'Agence spatiale européenne contribueraient à l'essor des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique.

15. Des déclarations ont été faites pendant le débat général par les représentants des États Membres suivants: Afrique du Sud, Allemagne, Argentine, Autriche, Brésil, Canada, Chili, Chine, Colombie, Cuba, États-Unis, Fédération de Russie, France, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Italie, Japon, Maroc, Mexique, Nigéria, Pakistan, République arabe syrienne, République de Corée, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Turquie et Ukraine. Le représentant de la Colombie a fait une déclaration au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes. Des déclarations générales ont été faites par le représentant de la Thaïlande ainsi que par les observateurs de l'UNESCO et de l'OMM. Les observateurs du COSPAR, d'EURISY, de la FIA, de l'UAI, de la SIPT et de l'UIE ont également fait des déclarations.

16. dans le cadre du débat général, des exposés techniques ont été présentés sur les sujets ci-après:

- a) "Le Programme spatial algérien", par le représentant de l'Algérie;
- b) "Le Salon international de l'aéronautique et de l'espace, FIDAE 2004", par le représentant du Chili;
- c) "L'Agence japonaise d'exploration aérospatiale et ses activités", par la représentante du Japon;
- d) "Un nouvel esprit de découverte: la vision américaine de l'exploration de l'espace", par le représentant des États-Unis;
- e) "L'exploration de Mars", par le représentant de l'ESA.

17. À la 599^e séance, le 16 février, le Président a présenté le programme de la quarante et unième session du Sous-Comité et a passé en revue les activités spatiales de l'année écoulée, y compris les importants progrès réalisés grâce à la coopération internationale.

18. À la même séance, le Directeur du Bureau des affaires spatiales du secrétariat a également passé en revue le programme de travail du Bureau.

19. Le Sous-Comité a noté avec satisfaction que le Gouvernement italien avait mis à la disposition du Bureau des affaires spatiales un expert associé pour l'aider à mener à bien ses activités.

F. Rapports nationaux

20. Le Sous-Comité a pris note avec satisfaction des rapports, présentés par les États Membres (A/AC.105/816 et A/AC.105/C.1/2004/CRP.4 et Add.1), qu'il a examinés au titre du point 4 de l'ordre du jour intitulé "Débat général et présentation des rapports sur les activités nationales". Il a recommandé au secrétariat de continuer d'inviter les États Membres à présenter des rapports annuels sur leurs activités spatiales.

G. Colloque

21. Conformément à la résolution 58/89 de l'Assemblée générale en date du 9 décembre 2003, un colloque a été organisé les 16 et 17 février 2004 sur les applications des petits satellites au service de l'agriculture, de la santé et de la sécurité humaine afin de renforcer le partenariat avec l'industrie. Le colloque a été animé par M. Prunariu.

22. Lors de ce colloque, des exposés ont été présentés sur les thèmes suivants: "Les programmes de développement de microsattellites: les acquis de l'expérience sud-africaine", par S. Mostert de Sun Space and Information Systems (Pty) Ltd, "Le devenir de la technologie des petits satellites: transformer les défis en opportunités", par A. Sabirin Arshad d'Astronautic Technology Sdn. Bhd., "Les applications des petits satellites au Chili: évaluation des modifications de l'utilisation des sols à l'aide des satellites FASAT-B, SAC-C et CBERS (étude de cas)", par C. Pattillo du Centro de Estudios en Percepción Remota y SIG, "Le microsattellite PROBA (étude de cas)", par D. Bernaerts de Verhaert Design and Development, "L'expérience italienne des missions de petits satellites", par G. D. Morea de Carlo Gavazzi Space SpA.; et "Les applications des petits satellites au service de la surveillance de l'environnement", par A. Movlyav de Sovinformspunik. Les exposés ont été suivis par une table ronde sur le thème "Comment l'industrie peut-elle développer de façon optimale l'utilisation des petits satellites au profit des pays en développement dans l'agriculture, la santé et la sécurité humaine et dans d'autres domaines liés au développement durable?".

H. Coordination des activités spatiales des organismes des Nations Unies et coopération interinstitutions

23. Le Sous-Comité a noté avec satisfaction que la vingt-quatrième Réunion interorganisations sur les activités spatiales avait eu lieu au siège de l'OMM à Genève du 21 au 23 janvier 2004. Le Sous-Comité était saisi du rapport de la Réunion sur ses délibérations (A/AC.105/818) et du rapport du Secrétaire général intitulé "Coordination des activités des organismes des Nations Unies concernant

l'espace: orientations et résultats escomptés pour la période 2004-2005" (A/AC.105/822). Il a noté que la prochaine Réunion interorganisations se tiendrait à Vienne à la fin de janvier 2005.

24. Le Sous-Comité a noté avec satisfaction que le premier débat informel ouvert de la Réunion interinstitutions avait eu lieu le 23 janvier 2004 immédiatement après la vingt-quatrième Réunion. Ce débat ouvert, auquel des représentants des États Membres du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique avaient été invités, avait porté sur le thème suivant: "L'éducation et la formation dans les domaines liés à l'espace: défis et opportunités pour le système des Nations Unies". Le Sous-Comité a noté que les États Membres du Comité avaient été invités à proposer pour le prochain débat informel ouvert, en 2005, des thèmes de discussion parmi lesquels les organismes des Nations Unies participant à la Réunion choisiraient celui qui serait examiné.

25. Le Sous-Comité a noté que la Réunion interinstitutions avait établi une liste des principaux programmes et initiatives concernant l'espace entrepris par les organismes des Nations Unies comme suite à certaines recommandations du Plan de mise en œuvre du Sommet mondial pour le développement durable² (voir A/AC.105/C.1/2004/CRP.3). Une fois intégrée à une liste similaire d'activités concernant l'espace conduites par les États Membres du Comité, cette liste sera un outil utile pour les décideurs, les utilisateurs et les fournisseurs de capacités spatiales qui exécutent ou prévoient d'exécuter les mesures prévues dans le Plan de mise en œuvre.

26. Le Sous-Comité a noté que certains organismes des Nations Unies avaient participé à des activités dans le cadre de l'initiative de la Commission européenne et de l'ESA relative à la surveillance mondiale pour l'environnement et la sécurité (GMES), mais qu'ils n'étaient pas associés à cette initiative au niveau décisionnel. Il a noté que la Réunion interinstitutions était convenue qu'il serait utile de pouvoir consulter les organismes des Nations Unies compétents dans les domaines auxquels se rapportent les initiatives telles que GMES.

27. Le Sous-Comité a noté que la Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes naturelles se tiendrait à Kobe (Japon) du 18 au 22 janvier 2005. Il a également noté que le secrétariat de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes (ISDR) avait recommandé que le Bureau des affaires spatiales soit chargé de coordonner l'élaboration d'une déclaration d'orientation sur l'utilité de l'application des technologies spatiales à la prévention des catastrophes qui serait prononcée lors de la Conférence.

28. Le Sous-Comité a noté que la Réunion interinstitutions était convenue de l'importance d'établir, avec la participation des membres du Comité, des inventaires des équipements, des matériels d'éducation et de formation, des ensembles de données satellitaires et des autres moyens de renforcement des capacités qu'offraient les organismes des Nations Unies afin que les futurs projets de coopération technique ou autres activités de développement puissent s'appuyer sur les capacités existantes, en particulier au profit des pays en développement.

I. Adoption du rapport du Sous-Comité scientifique et technique

29. Après avoir examiné les différents points inscrits à son ordre du jour, le Sous-Comité scientifique et technique, à sa 617^e séance, le 27 février 2004, a adopté son rapport au Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, contenant les vues et recommandations exposées dans les paragraphes ci-après.

II. Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales

30. Conformément à la résolution 58/89 de l'Assemblée générale, le Sous-Comité scientifique et technique a poursuivi l'examen du point 5 de l'ordre du jour intitulé "Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales".

31. À la 603^e séance, le 18 février, le Spécialiste des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales a donné un aperçu des activités entreprises et prévues dans le cadre du Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales.

32. Les représentants du Canada, de l'Allemagne, de l'Inde, de l'Indonésie, du Japon et des États-Unis ont fait des déclarations au titre de ce point de l'ordre du jour.

33. Le Sous-Comité a écouté un exposé du représentant de la Fédération de Russie sur le Programme d'éducation spatiale pour la jeunesse en Russie.

34. Conformément à la résolution 58/89 de l'Assemblée générale, à sa 603^e séance, le 18 février, le Sous-Comité a de nouveau convoqué le Groupe de travail plénier, sous la présidence de Muhammad Nasim Shah (Pakistan). Le Groupe de travail plénier a tenu 11 séances du 18 au 27 février. Lors de sa 11^e séance, le 27, le Sous-Comité a fait sien le rapport du Groupe de travail plénier qui figure à l'annexe II du présent rapport.

A. Activités du Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales

35. Le Sous-Comité était saisi du rapport du Spécialiste des applications des techniques spatiales (A/AC.105/815). Il a noté que les activités prévues pour 2003 au titre du Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales avaient été menées à bien et s'est félicité du travail accompli par le Spécialiste à cet égard.

36. Le Sous-Comité a noté avec satisfaction que, depuis la session précédente, des ressources supplémentaires pour 2003 avaient été fournies par divers États Membres et organisations, comme il était indiqué dans le rapport du Spécialiste (A/AC.105/815, par. 53 et 54).

37. Le Sous-Comité s'est de nouveau déclaré préoccupé par le montant toujours limité des ressources financières disponibles pour exécuter le Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales et a appelé les États Membres à financer celui-ci par des contributions volontaires. Il a estimé que les

ressources limitées du système des Nations Unies devraient être concentrées sur les activités revêtant un caractère de priorité absolue. Il a fait observer que l'exécution du programme constituait l'activité prioritaire du Bureau des affaires spatiales.

38. Le Sous-Comité a noté que le Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales aidait les pays en développement et les pays en transition à participer aux activités spatiales conformément aux recommandations d'UNISPACE III, en particulier à celles figurant dans "Le Millénaire de l'espace: la Déclaration de Vienne sur l'espace et le développement humain"³, et à en tirer parti.

39. Le Sous-Comité a noté que les activités du Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales avaient pour objet de promouvoir, grâce à la coopération régionale et internationale, l'utilisation des sciences et techniques spatiales et leurs applications aux fins du développement économique et social durable des pays en développement, en sensibilisant les décideurs aux avantages économiques et autres pouvant en être obtenus, en donnant aux pays en développement les moyens d'utiliser les techniques spatiales et en intensifiant les activités d'information et de sensibilisation afin de mieux faire connaître les avantages effectivement obtenus.

40. Le Sous-Comité a noté que les activités du Programme prévues en 2004 (autres que les conférences, stages de formation, ateliers et colloques mentionnés plus loin au paragraphe 46) viseraient principalement à:

a) Apporter un appui à l'éducation et à la formation afin de renforcer les capacités des pays en développement, notamment par l'intermédiaire des centres régionaux de formation aux sciences et techniques spatiales;

b) Fournir une assistance technique afin d'encourager l'utilisation des techniques spatiales dans les programmes de développement, en particulier en continuant d'appuyer ou de lancer des projets pilotes faisant suite à des activités antérieures du Programme;

c) Faciliter l'accès aux données et autres informations concernant l'espace en vue de leur diffusion auprès du grand public et entreprendre des activités de sensibilisation pour favoriser la participation des jeunes aux activités spatiales.

1. Année 2003

Conférences, stages de formation, ateliers et colloques des Nations Unies

41. S'agissant des activités que le Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales a exécutées en 2003, le Sous-Comité a exprimé sa gratitude:

a) Au Gouvernement suédois et à l'ESA, pour avoir coparrainé le treizième Stage international ONU/Suède de formation d'enseignants aux techniques de télédétection, qui a été accueilli par l'Université de Stockholm et la société Metria Satellus AB à Stockholm et Kiruna (Suède) du 5 mai au 13 juin;

b) Au Gouvernement roumain, à l'ESA et au Centre national français d'études spatiales (CNES), pour avoir coparrainé l'atelier régional de l'Organisation des Nations Unies sur l'utilisation des techniques spatiales pour la gestion des catastrophes en Europe, qui a été accueilli par l'Agence spatiale roumaine à Poiana-Brasov (Roumanie) du 19 au 23 mai;

c) Au Gouvernement de la République arabe syrienne, à l'ESA et au CNES, pour avoir coparrainé l'atelier ONU/ESA sur les applications de la télédétection et la formation dans ce domaine, qui a été accueilli par l'Organisation générale de télédétection de la République arabe syrienne à Damas du 29 juin au 3 juillet;

d) Au Gouvernement thaïlandais, pour avoir coparrainé l'atelier ONU/Thaïlande sur la contribution des communications spatiales à la réduction de la fracture numérique, qui a été accueilli par l'Agence pour le développement de la géo-informatique et des techniques spatiales à Bangkok du 1^{er} au 5 septembre;

e) Au Gouvernement autrichien, à la province de Styrie, à la ville de Graz et à l'ESA, pour avoir coparrainé le colloque ONU/Autriche/ESA sur l'utilisation des techniques spatiales pour l'exécution du Plan de mise en œuvre des résultats du Sommet mondial pour le développement durable, qui a été accueilli par l'Institut de recherche spatiale et la société Joanneum Research à Graz (Autriche), du 8 au 11 septembre;

f) Au Gouvernement allemand, à l'ESA, à la FIA et à l'UNESCO, pour avoir coparrainé l'atelier ONU/FIA sur l'éducation et le renforcement des capacités dans le domaine des technologies spatiales au bénéfice des pays en développement, en particulier les applications de la télédétection, qui a été accueilli par l'Université de Brême à Brême (Allemagne) du 25 au 27 septembre;

g) Au Gouvernement allemand et au Sous-Comité sur les petits satellites au service des pays en développement de l'Académie internationale d'astronautique (AIA), pour avoir coparrainé le quatrième atelier ONU/AIA sur les petits satellites au service des pays en développement: contribution au développement durable, qui a été accueilli par la FIA à Brême (Allemagne) le 30 septembre;

h) Au Gouvernement de la République de Corée, pour avoir coparrainé l'atelier ONU/République de Corée sur le droit de l'espace ayant pour thème "Les traités des Nations Unies relatifs à l'espace extra-atmosphérique: actions au niveau national", qui a été accueilli par l'Institut coréen de recherches aérospatiales à Daejeon (République de Corée) du 3 au 6 novembre;

i) Au Gouvernement des États-Unis et à l'Agence spatiale autrichienne, pour avoir coparrainé l'atelier international ONU/États-Unis d'Amérique sur l'utilisation et les applications des systèmes mondiaux de navigation par satellite, qui s'est tenu à Vienne du 8 au 12 décembre;

j) Aux pays hôtes des centres régionaux de formation aux sciences et techniques spatiales affiliés à l'Organisation des Nations Unies, pour avoir organisé des ateliers et des stages de formation en 2003.

Bourses de longue durée pour une formation approfondie

42. Le Sous-Comité a remercié l'ESA d'avoir offert pour 2003 deux bourses en vue de recherches sur la télédétection à l'Institut européen de recherches spatiales de l'ESA à Frascati (Italie).

43. Le Sous-Comité a noté qu'il importait de développer les possibilités de formation approfondie dans tous les domaines des sciences et des techniques spatiales et de leurs applications en offrant des bourses de longue durée, et il a

instamment prié les États Membres d'offrir de telles possibilités dans leurs établissements spécialisés.

Services consultatifs techniques

44. Le Sous-Comité a pris note des services consultatifs suivants, assurés dans le cadre du Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales à l'appui d'activités et de projets favorisant la coopération régionale et mondiale dans ce domaine (voir A/AC.105/815, par. 40 à 49):

a) Assistance au Conseil des communications par satellite Asie-Pacifique en vue de promouvoir le développement et la coopération dans le domaine des communications par satellite en Asie et dans le Pacifique;

b) Collaboration avec Joanneum Research de Graz (Autriche) pour une démonstration interactive en direct de télémédecine par satellite pendant la quarante-sixième session du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique en 2003;

c) Conseils techniques à la Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires pour l'élaboration de projets de recommandations destinés aux participants au cinquième atelier annuel conjoint sur l'évaluation de l'infrastructure de télécommunications mondiale, qui s'est tenu à Vienne du 20 au 23 octobre 2003;

d) Coopération avec le secrétariat temporaire de la quatrième Conférence de l'espace pour les Amériques en vue de planifier un certain nombre d'activités de mise en œuvre du Plan d'action de la Conférence, en particulier un atelier sur l'exploitation des systèmes mondiaux de navigation par satellite qui se tiendra en 2004 en Colombie à l'intention de spécialistes d'Amérique latine et des Caraïbes;

e) Assistance technique à la Fundación Instituto de Ingeniería du Ministère vénézuélien de la science et de la technologie, en vue de déterminer la forme institutionnelle que devrait prendre la future agence qui coordonnera les activités spatiales du Venezuela;

f) Aide à l'Association chilienne de l'espace pour l'organisation du camp sur l'espace des Amériques, qui s'est tenu du 4 au 18 janvier 2004;

g) Présidence du Groupe de travail spécial du CEOS sur l'enseignement et la formation dans le domaine de l'observation de la Terre;

h) Appui au programme de suivi des stages de formation ONU/ESA à l'utilisation des techniques de télédétection pour le développement durable. Le Programme collabore également avec l'ESA à la mise en œuvre en Afrique d'un projet concernant l'élaboration d'un système d'information pour délimiter, observer et évaluer les aires d'inondation ainsi que l'établissement d'un inventaire des eaux de surface dans le bassin du Nakambé au Burkina Faso;

i) Participation aux travaux du Groupe de travail spécial sur l'observation de la Terre, en tant que membre du sous-groupe sur le renforcement des capacités.

2. Année 2004

Conférences, stages de formation, ateliers et colloques organisés dans le cadre du Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales

45. Le Sous-Comité a remercié le Gouvernement des États-Unis d'avoir organisé conjointement avec le Bureau des affaires spatiales le stage de formation ONU/États-Unis d'Amérique sur les systèmes de recherche et de sauvetage assistés par satellite, qui s'est tenu à Miami (États-Unis) du 2 au 6 février.

46. Le Sous-Comité a recommandé l'approbation du programme de stages de formation, d'ateliers et de colloques suivant, à organiser conjointement par le Bureau des affaires spatiales, les gouvernements hôtes et d'autres organismes en 2004:

a) Atelier ONU/Soudan sur l'exploitation des techniques spatiales aux fins de la gestion des ressources naturelles, de la surveillance de l'environnement et de la gestion des catastrophes, qui doit se tenir à Khartoum du 4 au 8 avril;

b) Atelier ONU/République islamique d'Iran sur l'exploitation des techniques spatiales aux fins de la sécurité de l'environnement, des opérations de relèvement après catastrophe et du développement durable, qui doit se tenir à Téhéran du 8 au 12 mai;

c) Douzième atelier ONU/ESA sur les sciences spatiales fondamentales qui doit se tenir à Beijing du 24 au 28 mai;

d) Quatorzième stage international ONU/Suède de formation d'enseignants aux techniques de télédétection, qui doit se tenir à Stockholm et à Kiruna (Suède) du 3 mai au 11 juin;

e) Séminaire régional ONU/Commission de recherche sur l'espace et la haute atmosphère intitulé "La surveillance et la protection de l'environnement naturel: besoins en matière d'enseignement et expérience acquise à l'occasion des stages internationaux ONU/Suède de formation d'enseignants aux techniques de télédétection", qui doit se tenir à Islamabad en septembre;

f) Atelier régional ONU/Arabie saoudite sur l'application des techniques spatiales à la gestion des catastrophes en Asie occidentale, qui doit se tenir à Riyad en octobre;

g) Colloque ONU/Autriche/ESA intitulé "Les ressources en eau dans le monde: techniques spatiales et gestion des ressources en eau", qui doit se tenir à Graz (Autriche) du 13 au 16 septembre;

h) Atelier ONU/Fédération internationale d'aéronautique sur l'utilisation des techniques spatiales au profit des pays en développement, qui doit se tenir à Vancouver (Canada) en octobre;

i) Cinquième atelier ONU/Académie internationale d'aéronautique sur les petits satellites au service des pays en développement, qui doit se tenir à Vancouver (Canada) en octobre;

j) Atelier ONU/ESA/Autriche/Suisse sur la télédétection au service du développement durable dans les zones montagneuses, qui doit se tenir à Katmandou du 18 au 22 octobre;

k) Atelier international des Nations Unies sur l'exploitation des techniques spatiales aux fins de la gestion des catastrophes, qui doit se tenir à Oberpfaffenhofen (Allemagne) en octobre;

l) Atelier des Nations Unies sur le droit de l'espace, qui doit se tenir à Rio de Janeiro (Brésil) en novembre;

m) Atelier international des Nations Unies sur l'utilisation et les applications des systèmes mondiaux de navigation par satellite, qui doit se tenir à Vienne en novembre-décembre;

n) Ateliers et stages de formation à organiser dans les centres régionaux de formation aux sciences et techniques spatiales affiliés à l'ONU.

B. Service international d'information spatiale

47. Le Sous-Comité a noté avec satisfaction que la quinzième livraison de la série intitulée *Seminars of the United Nations Programme on Space Applications*⁴, qui contient une sélection de documents sur les activités du Programme, avait été publiée. Il a également pris note avec satisfaction de la publication de *Highlights in Space 2003*⁵, ouvrage établi à partir d'un rapport de la FIA, en collaboration avec l'Institut international de droit spatial. Il a adressé ses remerciements aux personnes ayant contribué à ces travaux.

48. Le Sous-Comité a noté avec satisfaction que le secrétariat avait continué de renforcer le Service international d'information spatiale et le site Internet du Bureau des affaires spatiales (www.osa.unvienna.org), qui présente, entre autres, un index régulièrement mis à jour des objets lancés dans l'espace. Il a également noté avec satisfaction que le secrétariat assurait la maintenance d'un site Internet sur la coordination des activités spatiales au sein du système des Nations Unies (www.uncosa.unvienna.org).

C. Coopération régionale et interrégionale

49. Le Sous-Comité a pris note avec satisfaction des efforts constants déployés par le Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales, conformément à la résolution 45/72 de l'Assemblée générale en date du 11 décembre 1990, en vue de piloter l'action menée au niveau international pour créer des centres régionaux de formation aux sciences et techniques spatiales auprès d'établissements d'enseignement nationaux ou régionaux existant dans les pays en développement. Il a également noté qu'une fois créé, chaque centre pouvait se développer et intégrer un réseau consacré à des aspects précis des programmes des établissements susmentionnés dans le domaine des sciences et des techniques spatiales dans chaque région.

50. Le Sous-Comité a rappelé que, dans sa résolution 50/27 du 6 décembre 1995, l'Assemblée générale avait fait sienne la recommandation du Comité tendant à ce que ces centres soient mis en place dans les meilleurs délais sur la base d'une affiliation à l'Organisation des Nations Unies, affiliation qui leur donnerait la notoriété indispensable et accroîtrait leur chance d'attirer des donateurs et d'établir

des relations scientifiques avec des institutions nationales et internationales dans le domaine de l'espace.

51. Le Sous-Comité a noté avec satisfaction que le Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales continuait de privilégier la coopération entre les États Membres aux niveaux régional et international, en vue de prêter appui aux centres. Il a noté que tous les centres régionaux avaient conclu un accord d'affiliation avec le Bureau des affaires spatiales

52. Le Sous-Comité a également noté que les principales activités des centres régionaux ayant reçu un appui au titre du Programme en 2003 ainsi que celles prévues en 2004 et 2005 étaient présentées dans le rapport du Spécialiste des applications des techniques spatiales (A/AC.105/815, annexe III).

53. Le Sous-Comité a noté avec satisfaction que l'Agence spatiale chilienne avait décidé d'organiser les 1^{er} et 2 avril 2004 à Santiago (Chili), en coopération avec le Bureau des affaires spatiales, à l'occasion du Salon international de l'aéronautique et de l'espace, une conférence internationale sur "L'espace et l'eau: vers le développement durable et la sécurité humaine".

III. Application des recommandations de la troisième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (UNISPACE III)

54. Conformément à la résolution 58/89 de l'Assemblée générale, le Sous-Comité scientifique et technique a poursuivi l'examen du point 6 de l'ordre du jour relatif à l'application des recommandations d'UNISPACE III. Conformément au paragraphe 19 de cette résolution, il a prié le Groupe de travail plénier constitué à sa 603^e séance, le 18 février, d'examiner cette question.

55. À sa 617^e séance, le 27 février, le Sous-Comité a fait siennes les recommandations du Groupe de travail plénier concernant l'application des recommandations d'UNISPACE III, telles qu'elles figuraient dans le rapport du Groupe (voir annexe II).

56. Les représentants des pays suivants ont fait des déclarations au titre de ce point de l'ordre du jour: Autriche, Canada, Chine, France, Grèce, Inde, Iran (République islamique d'), Italie, Japon, Malaisie, Mexique, Portugal et Royaume-Uni.

57. Un exposé a été présenté par le représentant de l'ESA sur l'initiative TIGER pour la gestion des ressources en eau en Afrique.

58. Le Sous-Comité était saisi des documents suivants pour examen:

a) Coopération internationale dans le domaine des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique: activités des États Membres (A/AC.105/816 et Add.1, A/AC.105/C.1/2004/CRP.4 et Add.1);

b) Coopération internationale aux fins des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique: activités des organisations internationales ayant

contribué à l'application des recommandations d'UNISPACE III (A/AC.105/819 et A/AC.105/C.1/2004/CRP.5);

c) Projet de rapport du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique sur l'application des recommandations d'UNISPACE III: chapitres I^{er} à IV et annexes I à IV (A/AC.105/C.1/L.272 et Add.1 à 4 et A/AC.105/C.1/2004/CRP.17);

d) Aperçu des conclusions, recommandations et mesures prises par l'équipe sur la santé publique (A/AC.105/C.1/2004/CRP.6);

e) Projet de rapport sur l'application des recommandations d'UNISPACE III: observations reçues des États Membres du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et des organismes des Nations Unies (A/AC.105/C.1/2004/CRP.9 et Add.1);

f) Corrélation entre les recommandations d'UNISPACE III et les mesures demandées dans la Déclaration du Millénaire, le Plan de mise en œuvre du Sommet mondial pour le développement durable et le Plan d'action du Sommet mondial sur la société de l'information (première phase) (A/AC.105/C.1/2004/CRP.10);

g) Résultats de l'enquête sur le degré de priorité à accorder aux recommandations restantes d'UNISPACE III auxquelles il n'a pas encore été donné suite (A/AC.105/C.1/2004/CRP.11);

h) Aperçu des conclusions, recommandations et mesures prises par l'équipe sur la sensibilisation (A/AC.105/C.1/2004/CRP.15).

59. Le Sous-Comité a noté avec satisfaction les efforts déployés par les présidents et les membres des 12 équipes créées par le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique à sa quarante-quatrième session et par le Sous-Comité scientifique et technique à sa quarantième session pour faire progresser l'application des recommandations d'UNISPACE III dont ils sont chargés.

60. Le Sous-Comité a noté avec satisfaction que les équipes ci-après avaient présenté leur rapport final:

<i>Recommandation^a</i>	<i>Présidence</i>	<i>Rapport présenté oralement au nom de l'équipe</i>	<i>Rapport final présenté</i>
1. Élaborer une stratégie mondiale intégrée de surveillance de l'environnement	Fédération de Russie, Iran (Rép. islamique d') et République arabe syrienne	Iran (Rép. islamique d')	A/AC.105/C.1/L.275
2. Améliorer la gestion des ressources naturelles de la planète	Inde	Inde	A/AC.105/C.1/2004/CRP.12
4. Améliorer les prévisions météorologiques et climatiques	Portugal	Portugal	A/AC.105/C.1/L.269
7. Mettre en place un système mondial intégré qui permette de gérer les efforts destinés à atténuer les effets des catastrophes, les actions de secours et la prévention	Canada, Chine et France	Canada	A/AC.105/C.1/L.273
10. Favoriser l'accès universel aux systèmes spatiaux de navigation et de positionnement ainsi que la compatibilité entre ces systèmes	Italie et États-Unis d'Amérique	Italie	A/AC.105/C.1/L.274
11. Promouvoir le développement durable en tirant parti des acquis de la recherche spatiale ^b	Nigéria	Nigéria	A/AC.105/C.1/L.264
17. Accélérer le développement des capacités en termes de ressources humaines et budgétaires	Japon	Japon	A/AC.105/C.1/2004/CRP.13
18. Faire prendre davantage conscience aux décideurs et au grand public de l'importance des activités spatiales	Autriche et États-Unis d'Amérique	Autriche	A/AC.105/C.1/2004/CRP.14
32. Rechercher des sources de financement nouvelles et novatrices afin d'aider à mettre en œuvre les recommandations d'UNISPACE III ^b	France		A/AC.105/C.1/L.246

^a Les recommandations apparaissent dans le même ordre que dans la résolution intitulée: "Le Millénaire de l'espace: la Déclaration de Vienne sur l'espace et le développement humain", qui en renferme le texte intégral (voir *Rapport de la troisième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, Vienne, 19-30 juillet 1999* (publication des Nations Unies, numéro de vente: F.00.I.3), chap. I, résolution 1).

^b Les équipes sur le développement durable et les sources de financement novatrices ont présenté leur rapport final respectivement à la quarantième session du Sous-Comité scientifique et technique et à la quarante-sixième session du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, en 2003.

61. Le Sous-Comité a noté avec satisfaction que les équipes sur le partage des connaissances (recommandation 9) et les objets gravitant sur une orbite proche de la Terre (recommandation 14) avaient rendu compte au Sous-comité des progrès qu'elles avaient accomplis et des travaux qu'elles avaient réalisés jusqu'à maintenant. Le rapport intérimaire de l'équipe sur les objets gravitant sur une orbite proche de la Terre a été présenté au Sous-Comité (A/AC.105/C.1/2004/CRP.30).
62. Le Sous-Comité a noté avec satisfaction les contributions que les organismes des Nations Unies ainsi que les organismes intergouvernementaux et non gouvernementaux ayant le statut d'observateur permanent auprès du Comité avaient apportées aux travaux des équipes.
63. Le Sous-Comité est convenu que l'évaluation de la situation en ce qui concerne la mise en œuvre des recommandations d'UNISPACE III devrait être à la fois objective et pragmatique et que pour faire progresser cette mise en œuvre, il fallait s'appuyer sur des critères clairs et réalistes et disposer de capacités.
64. Le Sous-Comité est convenu qu'il faudrait donner suite aux travaux des équipes en définissant et en mettant en œuvre des plans d'action prévoyant des objectifs, des moyens et des tâches spécifiques.
65. Le Sous-Comité a noté que les recommandations d'UNISPACE III continuaient d'être mises en œuvre par les États Membres dans le cadre de programmes nationaux et régionaux et d'activités de coopération bilatérale, ainsi que grâce à la coopération et à l'intégration internationales facilitées par le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et ses Sous-Comités au niveau régional ou mondial.
66. Le Sous-Comité a pris note avec satisfaction des rapports présentés par les États Membres sur les activités de communication avec le public qu'ils avaient appuyées et organisées à l'occasion de la Semaine mondiale de l'espace.
67. Le Sous-Comité est convenu que les États Membres devraient redoubler d'efforts pour renforcer les capacités, notamment en coopération et en coordination avec le Comité et d'autres organisations telles que l'UNESCO, le CEOS et la FIA.
68. Le Sous-Comité a noté que l'utilisation des techniques spatiales pour procurer des avantages économiques et sociaux ainsi que pour répondre aux besoins concrets des pays en développement devrait passer de la phase expérimentale à la phase opérationnelle.
69. Le Sous-Comité a noté que, conformément à la résolution 58/89 de l'Assemblée générale, le Groupe de travail créé par le Comité afin d'établir un rapport destiné à être présenté à la cinquante-neuvième session de l'Assemblée générale afin que celle-ci examine les progrès réalisés dans la mise en œuvre des recommandations d'UNISPACE III avait tenu des consultations informelles pendant la quarante et unième session sous la présidence de M. Niklas Hedman (Suède). Huit consultations informelles avaient eu lieu entre le 19 et le 26 février 2004.
70. Au cours de ces consultations informelles, il a été procédé à un examen du projet de texte des chapitres I^{er} à IV et des annexes I à IV afin de recueillir des observations générales. S'agissant des chapitres V et VI, il a été convenu que la liste d'éléments à inclure dans ces chapitres qui était proposée dans le document

A/AC.105/C.1/2004/CRP.31 servirait de ligne directrice pour l'élaboration du projet de texte.

71. Le Sous-Comité a noté que, conformément à la résolution 58/89, la prochaine série de consultations informelles du Groupe de travail aurait lieu pendant la quarante-troisième session du Sous-Comité juridique. Il a décidé que ces consultations informelles commenceraient le 31 mars 2004 par un examen, paragraphe par paragraphe, de l'ensemble du texte du projet de rapport. Il a noté que les nouvelles observations éventuellement reçues des États Membres d'ici le 8 mars 2004 seront prises en compte dans le projet de rapport qui sera soumis à la prochaine série de consultations informelles.

IV. Questions relatives à la télédétection de la Terre par satellite, y compris ses applications dans les pays en développement et pour la surveillance de l'environnement terrestre

72. Conformément à la résolution 58/89 de l'Assemblée générale, le Sous-Comité scientifique et technique a poursuivi l'examen du point 7 de l'ordre du jour relatif à la télédétection de la Terre.

73. À cette occasion, les délégations ont examiné les programmes de télédétection menés à l'échelon national ou en coopération. Divers exemples de programmes nationaux ainsi que de coopération bilatérale, régionale et internationale ont été présentés. Les représentants du Canada, de la Chine, de la France, de l'Inde, du Japon, du Nigéria, de la République de Corée et des États-Unis ont fait des déclarations au titre de ce point de l'ordre du jour.

74. Les exposés techniques suivants ont été présentés sur la question de la télédétection de la Terre par satellite:

a) "Observation de la Terre pour la gestion de l'eau: le point de vue de l'Inde", par le représentant de l'Inde;

b) "Le microsatellite 'Baumanets', un instrument pour l'application des méthodes de télédétection aux programmes éducatifs", par le représentant de la Fédération de Russie.

75. Le Sous-Comité a souligné l'importance des données satellitaires d'observation de la Terre pour appuyer les travaux menés dans un certain nombre de domaines de développement essentiels tels que la gestion des ressources en eau, la surveillance des zones côtières, la pêche, les études géologiques, la cartographie de la couverture terrestre/de l'utilisation des sols, l'agriculture, la gestion des ressources forestières, la planification urbaine, la surveillance et l'évaluation de la dégradation des sols, l'océanographie, la surveillance du changement climatique mondial et des gaz à effet de serre, ainsi que la prévention des catastrophes naturelles, l'atténuation de leurs effets et les opérations de secours.

76. Le Sous-Comité a souligné la disponibilité accrue de nouveaux capteurs spatiaux embarqués sur de nouveaux satellites tels que Resourcesat-1, INSAT-3A, STSAT-1, INSAT-3E, CHIPS, GALEX, CBERS-2 et SciSat.

77. Le Sous-Comité a souligné combien il était important d'assurer un accès non discriminatoire pour un coût et dans des délais raisonnables aux données de télédétection et aux informations qui en découlent, ainsi que de renforcer les capacités d'adoption et d'utilisation des techniques de télédétection, en particulier pour répondre aux besoins des pays en développement.

78. Le Sous-Comité a encouragé à poursuivre la coopération internationale en matière d'utilisation des satellites de télédétection, en particulier par la mise en commun des données d'expérience et des techniques dans le cadre de projets bilatéraux, régionaux et internationaux. Il a noté le rôle important joué par des organismes tels que le CEOS, la SIPT et la FIA et par des entités internationales telles que le Partenariat de la Stratégie mondiale intégrée d'observation pour promouvoir la coopération internationale en matière d'application des techniques de télédétection, en particulier au profit des pays en développement.

79. Le Sous-Comité a noté qu'à l'occasion du Sommet sur l'observation de la Terre qui s'était déroulé à Washington le 31 juillet 2003, une trentaine de pays avaient adopté une déclaration d'appui par laquelle ils s'étaient engagés à entreprendre d'élaborer un plan qui permettrait aux décideurs de surveiller en permanence l'état de la Terre et de mieux comprendre ses processus dynamiques, de renforcer les capacités de prévision de l'état du système terrestre et de continuer à exécuter les obligations conventionnelles internationales en matière d'environnement. Il a noté avec satisfaction que, comme suite au Sommet, il avait été créé un groupe de travail international spécial sur l'observation de la Terre (GEO) qui avait commencé à élaborer un plan de mise en œuvre sur 10 ans. Plus de 40 pays et 25 organisations internationales participaient à cette initiative. Il a également noté qu'à sa réunion inaugurale, ce groupe avait créé cinq sous-groupes sur la coopération internationale; l'architecture; le renforcement des capacités; l'utilisation des données; et les besoins des utilisateurs et les actions de sensibilisation. Il a en outre noté qu'un projet de plan de mise en œuvre serait examiné au prochain Sommet sur l'observation de la Terre au Japon en avril 2004.

80. Le Sous-Comité a pris note de l'initiative du CEOS intitulée "Programme de suivi du Sommet mondial pour le développement durable du CEOS", qui portait essentiellement sur 12 points particuliers relatifs à l'observation de la Terre et aux techniques satellitaires mentionnés dans le Plan de mise en œuvre du Sommet mondial. Ces points étaient regroupés sous cinq domaines principaux: a) renforcement des capacités; b) gestion des ressources en eau; c) gestion des catastrophes et conflits; d) changement climatique; et e) cartographie mondiale, modification de l'utilisation des sols et SIG. Le Sous-Comité a également noté qu'à sa dix-septième réunion plénière, le CEOS avait adopté des principes relatifs à la fourniture de données satellitaires pour appuyer l'enseignement et la formation dans le domaine de l'observation de la Terre qui devraient faciliter l'accès à ces données pour l'éducation et le renforcement des capacités dans les pays en développement.

81. Le Sous-Comité a noté avec satisfaction les efforts visant à créer des systèmes d'observation de la Terre par satellite pour la surveillance des catastrophes et les opérations de retour à la normale. Il a également souligné l'importance d'initiatives internationales telles que la constellation de surveillance des catastrophes (DMC).

82. Le Sous-Comité a également noté avec satisfaction que l'Algérie et le Nigéria avaient lancé avec succès des satellites appartenant à la constellation DMC. Les

données transmises par les satellites Algeria Sat-1 et Nigeria Sat-1 seront également utilisées pour diverses applications de télédétection.

83. Le Sous-Comité a noté les progrès réalisés en ce qui concerne l'établissement de cadres réglementaires nationaux pour les applications commerciales de la télédétection, ainsi que la création d'infrastructures nationales permettant de développer et d'exploiter efficacement des systèmes d'observation de la Terre et d'utiliser des données de télédétection au profit d'organismes gouvernementaux, non gouvernementaux ou privés.

V. Débris spatiaux

84. Conformément à la résolution 58/89 de l'Assemblée générale, le Sous-Comité scientifique et technique a poursuivi l'examen du point 8 de l'ordre du jour, relatif aux débris spatiaux, conformément au plan de travail adopté à sa trente-huitième session (A/AC.105/761, par. 130).

85. Les représentants de l'Allemagne, des États-Unis, de la Fédération de Russie, de la France, de l'Inde, de l'Indonésie, de l'Italie, du Japon, de la République de Corée, de la République tchèque et du Royaume-Uni ont fait des déclarations au titre de ce point de l'ordre du jour.

86. Les exposés scientifiques et techniques ci-après sur la question des débris spatiaux ont été présentés:

- a) "Exemple de réduction des débris spatiaux en France: les opérations de désorbite de SPOT-1", par le représentant de la France;
- b) "Étude de la DLR – Service débris spatiaux de bout en bout", par le représentant de l'Allemagne;
- c) "Réorbite des satellites INSAT-2B et 2C", par le représentant de l'Inde;
- d) "L'activité de la Fédération de Russie dans le domaine des débris spatiaux", par le représentant de la Fédération de Russie;
- e) "Nouvelles mesures concernant les débris spatiaux prises par les États-Unis en 2003", par le représentant des États-Unis;
- f) "Les débris spatiaux", par le représentant de l'ESA;
- g) "Rapport sur l'état d'avancement de l'étude de l'Académie internationale d'astronautique relative à la réduction des débris spatiaux", par le représentant de l'Académie internationale d'astronautique;
- h) "Rapport d'activité du Comité de coordination interinstitutions sur les débris spatiaux", par le Comité de coordination interinstitutions.

87. Le Sous-Comité était saisi d'une note du Secrétariat sur la recherche nationale sur les débris spatiaux, la sûreté des objets spatiaux équipés de sources d'énergie nucléaires et les problèmes relatifs à leur collision avec des débris spatiaux, dans laquelle étaient reproduites les communications reçues d'États Membres sur cette question (A/AC.105/817). Le Sous-Comité a invité les États Membres et les agences spatiales régionales à continuer à présenter des rapports au cours des années à venir.

88. Le Sous-Comité a noté avec satisfaction que le Comité de coordination interinstitutions sur les débris spatiaux avait poursuivi ses efforts en vue d'améliorer la compréhension technique des différents aspects de la question des débris spatiaux.

89. Le Sous-Comité est convenu que les États Membres, en particulier ceux qui poursuivaient des programmes spatiaux, devraient accorder davantage d'attention aux problèmes des collisions entre des objets spatiaux, notamment ceux ayant des sources d'énergie nucléaires à leur bord, et des débris spatiaux, ainsi qu'à la rentrée de ces débris dans l'atmosphère et à d'autres aspects de la question. Il a noté que dans sa résolution 58/89, l'Assemblée générale avait demandé que les recherches nationales sur cette question se poursuivent, que les techniques de surveillance des débris spatiaux soient améliorées et que des données sur ces débris soient rassemblées et diffusées. Il est convenu que les recherches nationales sur les débris spatiaux devraient être poursuivies et que les États Membres devraient communiquer à toutes les parties intéressées les résultats de ces recherches, notamment des informations sur les pratiques qui s'étaient révélées efficaces pour limiter la production de débris spatiaux.

90. Le Sous-Comité a noté qu'aux États-Unis les agences nationales suivaient en matière de réduction des débris des pratiques qui étaient conformes aux directives relatives à la réduction des débris spatiaux établies par le Comité de coordination interinstitutions sur les débris spatiaux. Il a également été informé que les directives du Comité de coordination et le projet de normes européennes en matière de réduction des débris spatiaux avaient déjà été appliqués dans le cadre du projet de satellite national allemand, Terra SAR.

91. Le Sous-Comité a noté que la France et l'Inde avaient respectivement procédé, à titre volontaire, à la désorbitation du satellite SPOT et à la réorbitation des satellites INSAT-B et INSAT-2C, ce qui démontrait leur souci d'appliquer des mesures de réduction des débris.

92. Conformément à la résolution 58/89 de l'Assemblée générale, le Sous-Comité, à sa 611^e séance, le 24 février, a établi un groupe de travail chargé d'examiner les observations des États Membres du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique sur les propositions concernant la réduction des débris spatiaux présentées au Sous-Comité à sa quarantième session par le Comité de coordination.

93. À sa 617^e séance, le 27 février, le Sous-Comité a approuvé le rapport du Groupe de travail (voir annexe III au présent rapport).

94. Le document qui sera examiné par le Groupe de travail à la quarante-deuxième session du Sous-Comité sera intitulé "Propositions révisées du Comité de coordination interinstitutions sur les débris spatiaux relatives à la réduction des débris spatiaux". Les vues exprimées plus loin dans les paragraphes 95 à 100, 102 et 104 sont celles des délégations dont les interventions sont résumées.

95. Certaines délégations ont estimé que le moyen le plus rapide de limiter la prolifération des débris spatiaux serait de faire en sorte que les États qui poursuivaient des programmes spatiaux mettent en œuvre les mesures prescrites dans les directives relatives à la réduction des débris spatiaux établies par le Comité de coordination.

96. Certaines délégations ont estimé que le document intitulé “Directives relatives à la réduction des débris spatiaux établies par le Comité de coordination interinstitutions sur les débris spatiaux” (A/AC.105/C.1/L.260) devait être considéré seulement comme des propositions présentées au Sous-Comité conformément au plan de travail pluriannuel concernant le point de l’ordre du jour relatif aux débris spatiaux et devrait faire l’objet d’un complément d’examen par les États Membres du Comité.

97. Selon certaines délégations, il était prématuré d’approuver les propositions du Comité de coordination relatives à la réduction des débris car celles-ci ne correspondaient pas nécessairement aux pratiques de réduction des débris appliquées par certains États Membres et devaient être revues et mises à jour à la lumière des observations reçues des États.

98. Certaines délégations ont souhaité que le Sous-Comité approuve les directives du Comité de coordination interinstitutions. D’autres ont estimé qu’au lieu d’approuver ces directives, il serait préférable de commencer à travailler à un nouveau document, qui serait fondé sur les directives du Comité de coordination interinstitutions mais élaboré dans le cadre du Sous-Comité et approuvé par le Comité des utilisations pacifiques de l’espace extra-atmosphérique et par l’Assemblée générale. Dans ce contexte, il a été estimé que l’adoption d’un tel document aurait d’importantes conséquences pour le développement des activités spatiales dans le monde.

99. On a exprimé l’opinion qu’avec une révision appropriée mais minime, les directives du Comité de coordination interinstitutions pourraient être amendées de manière à autoriser le Sous-Comité à recommander au Comité l’approbation desdites directives par l’Assemblée générale.

100. Il a été dit que les directives du Comité de coordination interinstitutions n’avaient pas été rédigées en tant que norme et ne devaient pas être considérées comme telle. On pouvait les considérer comme un ensemble de mesures propres à contribuer à permettre aux générations futures d’utiliser l’espace.

101. Selon un avis, c’était en amont, au stade de l’élaboration des systèmes spatiaux, qu’il fallait s’occuper des mesures de réduction des débris spatiaux.

102. On a exprimé l’opinion que la question des débris spatiaux était extrêmement importante pour préserver l’environnement spatial, afin que tous les pays en développement puissent explorer l’espace extra-atmosphérique dans l’avenir, sans aucune contrainte.

103. Il a été estimé que seuls quelques pays développés avaient les capacités technologiques voulues pour réduire les débris spatiaux. La plupart des pays moins développés n’étaient pas en mesure de donner véritablement effet aux directives du Comité de coordination interinstitutions. La délégation en question a exprimé son espoir que des moyens technologiques et financiers pour la réduction des débris spatiaux seraient fournis pour permettre aux pays moins développés de s’efforcer davantage de réduire les débris spatiaux avec leurs propres capacités en matière spatiale.

104. On a estimé que l’on pouvait s’attendre que des mesures de réduction soient prises au stade de la conception des futurs engins spatiaux et que ces mesures contribueraient notablement à réduire les risques posés par les débris spatiaux.

105. Il a été déclaré qu'il faudrait inclure dans les directives du Comité de coordination interinstitutions une recommandation demandant à un État de lancement de fournir des informations sur l'état de fonctionnement de ses objets spatiaux.

106. Il a été estimé qu'un réseau de points focaux spécialisés devrait être mis en place dans tous les pays qui pourraient être concernés par les risques de rentrée des satellites dans l'atmosphère et qu'une base de données internationale sur ces points focaux serait hautement souhaitable.

107. Selon un point de vue, la mise en œuvre de toutes les mesures de réduction des débris spatiaux impliquerait des coûts additionnels pour tous les exploitants commerciaux, et il serait par conséquent souhaitable de réfléchir aux moyens de fournir un appui technique et économique.

VI. Utilisation de sources d'énergie nucléaires dans l'espace

108. Conformément à la résolution 58/89 de l'Assemblée générale, le Sous-Comité a poursuivi son examen du point 9 de l'ordre du jour intitulé "Utilisation de sources d'énergie nucléaires dans l'espace", conformément au plan de travail qu'il avait adopté à sa quarantième session (A/AC.105/804, annexe III).

109. Pour l'examen de ce point, le Sous-Comité était saisi des documents suivants:

a) Note du Secrétariat sur la recherche nationale sur les débris spatiaux, la sûreté des objets spatiaux équipés de sources d'énergie nucléaires et les problèmes relatifs à leur collision avec des débris spatiaux (A/AC.105/817);

b) Note du Secrétariat sur les plans d'organisation en vue du coparrainage éventuel de l'élaboration d'une norme internationale de sûreté technique des sources d'énergie nucléaires dans l'espace et de la prestation éventuelle au Sous-Comité scientifique et technique, par l'Agence internationale de l'énergie atomique, de conseils relatifs à l'élaboration de cette norme (A/AC.105/C.1/L.268);

c) Document de travail présenté par l'Argentine, la France, le Pakistan et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord sur les formules possibles en vue de l'établissement d'un cadre international d'objectifs et de recommandations d'ordre technique aux fins de la sûreté des applications prévues et prévisibles des sources d'énergie nucléaires dans l'espace (A/AC.105/C.1/L.271 et Corr.1).

110. Les représentants des pays suivants ont fait des déclarations au titre de ce point de l'ordre du jour: Allemagne, États-Unis, Inde, République de Corée et Royaume-Uni.

111. Les exposés techniques ci-après ont été présentés au Sous-Comité sur la question de l'utilisation de sources nucléaires d'énergie dans l'espace:

a) "Les principales tendances du développement et de l'utilisation de sources d'énergie nucléaires dans l'espace en Russie", par le représentant de la Fédération de Russie;

b) Les applications permises ou améliorées par le recours à des sources d'énergie nucléaires dans l'espace", par le représentant des États-Unis;

c) Les explorations futures et les systèmes à énergie nucléaire”, par le représentant des États-Unis;

d) Sources d’énergie nucléaire: concepts techniques et applications de l’Agence spatiale européenne au service des explorations scientifiques”, par le représentant de l’ESA”.

112. Une délégation a exprimé l’opinion que les Principes relatifs à l’utilisation de sources d’énergie nucléaires dans l’espace de 1992 (résolution 47/68 de l’Assemblée générale) avaient constitué un cadre international solide pour l’utilisation de sources d’énergie nucléaires dans l’espace au cours de la dernière décennie. Elle estimait que la référence aux normes de radioprotection acceptées au niveau international qui figurait dans les Principes devrait être maintenue, et qu’il faudrait essayer d’obtenir des informations supplémentaires afin de déterminer la raison justifiant la proposition de réviser les Principes.

113. Certaines délégations ont estimé qu’un atelier devrait être organisé conjointement par le Bureau des affaires spatiales et l’AIEA, comme cela était proposé dans l’option 2 dans le document A/AC.105/C.1/L.271/Rev.1, pour examiner la portée et les caractéristiques générales d’une éventuelle norme de sûreté technique pour les sources d’énergie nucléaires dans l’espace.

114. Donnant suite aux dispositions de la résolution 58/89 de l’Assemblée générale, le Sous-Comité a, à sa 606^e séance, le 19 février, convoqué de nouveau son Groupe de travail sur l’utilisation de sources d’énergie nucléaires dans l’espace, présidé par M. Sam A. Harbison (Royaume-Uni). Le Groupe a tenu 11 séances.

115. Le Sous-Comité a noté avec satisfaction que, conformément au plan de travail, le Groupe de travail avait, au cours de la période intersessions, avancé dans ses travaux relatifs aux formules possibles en vue de l’établissement d’un cadre international d’objectifs et de recommandations d’ordre technique aux fins de la sûreté des applications prévues et prévisibles des sources d’énergie nucléaires dans l’espace.

116. Le Sous-Comité a noté que le Groupe de travail avait débattu des options possibles en vue d’une coopération éventuelle entre le Comité et l’AIEA (voir A/AC.105/C.1/L.271/Rev.1).

117. À sa 616^e séance, le 26 février, le Sous-Comité a fait sien le rapport du Groupe de travail (voir l’annexe IV du présent rapport).

118. Le Sous-Comité a fait sienne la recommandation du Groupe de travail tendant à poursuivre durant la période intersessions les travaux sur les sujets énoncés dans le plan de travail pluriannuel pour la période 2003-2006 (A/AC.105/804, annexe III). Pour faciliter les discussions entre les membres intéressés du Groupe de travail, ce dernier devrait tenir des consultations à Vienne les 7 et 8 juin 2004 (qui pourraient se prolonger du 9 au 11 juin 2004), durant la quarante-septième session du Comité des utilisations pacifiques de l’espace extra-atmosphérique.

VII. Télémédecine spatiale

119. Conformément à la résolution 58/89 de l’Assemblée générale, le Sous-Comité scientifique et technique a examiné le point 10 de l’ordre du jour, intitulé

“Télémédecine spatiale”, au titre du plan de travail triennal adopté à sa quarantième session. Conformément à ce plan de travail, les États Membres du Comité ont été invités à présenter, à compter de 2004, des exposés sur la situation nationale en ce qui concerne les applications de la télémédecine en général et de la télémédecine spatiale en particulier, ainsi que sur les systèmes de télémédecine disponibles sur le marché et leur aptitude à utiliser des systèmes spatiaux.

120. Les représentants de l’Autriche, du Canada, de la Colombie, des États-Unis, de la France, de l’Inde, du Japon, du Mexique, du Nigéria et de la Roumanie ont fait des déclarations sur ce point.

121. Les exposés scientifiques et techniques ci-après ont été présentés:

- a) “Télésanté et satellites”, par le représentant de la France;
- b) “Constellation de petits satellites de télécommunications pour la télémédecine en Russie”, par le représentant de la Fédération de Russie;
- c) “Télémédecine tactique et commerciale dans un monde interactif: le point de vue de la NASA”, par le représentant des États-Unis;
- d) “Systèmes d’information médicale de campagne: la télémédecine”, par le représentant des États-Unis;
- e) “Bras robotique télécommandé par réseaux satellitaires pour les diagnostics échographiques d’urgence dans les endroits isolés”, par le représentant de l’ESA;
- f) “Aperçu des activités actuelles de l’ESA dans le domaine de la télémédecine”, par le représentant de l’ESA.

122. Le Sous-Comité a pris note des applications de plus en plus nombreuses de la télémédecine dans le domaine des soins de santé et de leur intérêt pour l’épidémiologie, la téléchirurgie, les services de radiologie hors établissement, la surveillance cardiaque, les consultations médicales et l’orientation vers des spécialistes, les soins en milieu pénitentiaire, le téléenseignement en médecine et l’éducation thérapeutique.

123. Le Sous-Comité a pris note d’un certain nombre d’initiatives visant à améliorer notamment la téléchirurgie robotisée, la surveillance et le contrôle du ver de Guinée (dracunculose), de la dengue, de la fièvre de la vallée du Rift, du choléra, de la méningite et d’autres maladies, ainsi que le télédiagnostic médical et l’appui psychologique pour les vols spatiaux habités de longue durée.

124. Le Sous-Comité a noté l’intérêt majeur de recourir à la télémédecine pour fournir des services médicaux spécialisés à des utilisateurs sédentaires ou itinérants qui n’étaient pas reliés au réseau de télécommunication terrestre, en particulier pendant les interventions d’urgence à la suite de catastrophes.

125. Le Sous-Comité a noté que plusieurs projets avaient déjà été lancés au niveau national, dont un avait consisté à relier des logiciels médicaux et des instruments de diagnostic médical spécialement adaptés à des terminaux à très petite ouverture (VSAT) dans plusieurs endroits afin de faire profiter la population locale des avantages de la télémédecine spatiale.

126. Le Sous-Comité a noté que le coût du matériel de télémédecine constituait un motif de préoccupation pour les pays en développement. Le fait que ce coût avait tendance à diminuer pourrait permettre de faire bénéficier un plus grand nombre de ces pays des avantages de la télémédecine spatiale et d'améliorer ainsi sensiblement les soins de santé et les services médicaux.

127. Le Sous-Comité est convenu qu'il fallait continuer à encourager le développement de la coopération internationale dans le domaine de la télémédecine spatiale afin que tous les pays et en particulier les pays en développement puissent en tirer parti dans les différents domaines de la santé et des services médicaux.

VIII. Orbite des satellites géostationnaires: nature physique et caractéristiques techniques, utilisation et application, notamment dans le domaine des communications spatiales et autres questions relatives au développement des communications spatiales, compte tenu en particulier des besoins et des intérêts des pays en développement

128. Conformément à la résolution 58/89 de l'Assemblée générale, le Sous-Comité scientifique et technique a examiné le point 11 relatif à l'orbite des satellites géostationnaires et aux communications spatiales comme thème de discussion distinct.

129. Les représentants de la Colombie, de l'Équateur et de l'Indonésie ont fait des déclarations au titre de ce point.

130. Certaines délégations ont déclaré que comme l'orbite géostationnaire n'avait pas une capacité illimitée, il y avait un risque de saturation. Elles ont estimé qu'il fallait l'exploiter de façon rationnelle, que tous les pays, en particulier ceux qui n'avaient pas actuellement les moyens scientifiques et techniques nécessaires, puissent y avoir accès de façon équitable, et qu'il fallait également tenir compte des besoins et des intérêts des pays en développement, de la situation géographique de certains pays et de la procédure suivie par l'UIT. Elles ont donc considéré que la question de l'orbite géostationnaire devait rester à l'ordre du jour du Sous-Comité.

131. Selon une opinion, les pays situés dans les zones tropicales devraient en fait se voir accorder la préférence lors de l'attribution des emplacements sur l'orbite géostationnaire

132. Selon un point de vue, comme l'orbite géostationnaire faisait partie intégrante de l'espace extra-atmosphérique, cette question ne pouvait être examinée que dans le contexte du Traité sur les principes régissant les activités des États en matière d'exploration et d'utilisation de l'espace extra-atmosphérique, y compris la Lune et les autres corps célestes (résolution 2222 (XXI) de l'Assemblée générale, annexe), ainsi que des règlements de l'UIT.

133. Le Sous-Comité a noté avec satisfaction que le Bureau des affaires spatiales avait organisé, pendant la première phase du Sommet mondial sur la société de l'information (Genève, 10-12 décembre 2003), une table ronde d'experts sur la contribution des télécommunications spatiales à la réduction de la fracture

numérique qui avait aidé à mieux faire connaître le rôle que la technologie spatiale pouvait jouer dans la réalisation des objectifs du Sommet.

IX. Exploitation d'un système spatial mondial intégré de gestion des catastrophes naturelles

134. Conformément à la résolution 58/89 de l'Assemblée générale, le Sous-Comité scientifique et technique a examiné le point 12 de l'ordre du jour, intitulé "Exploitation d'un système spatial mondial intégré de gestion des catastrophes naturelles", comme thème de discussion distinct.

135. Les représentants de l'Allemagne, de la Chine, de Cuba, des États-Unis, de la France, de l'Inde, du Japon, du Maroc et du Nigéria ont fait des déclarations sur ce point.

136. Le représentant du secrétariat de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes a présenté au Sous-Comité une communication intitulée "Vers la Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes".

137. Au cours des débats, les délégations ont examiné les efforts déployés au niveau national et en commun, afin d'utiliser les techniques spatiales à l'appui de la planification préalable en prévision des catastrophes et des interventions en cas de catastrophe. Des exemples d'initiatives nationales et de coopération bilatérale, régionale et internationale ont été présentés.

138. Le Sous-Comité a noté avec satisfaction les progrès réalisés en ce qui concerne la Charte internationale Espace et catastrophes majeures. En 2003, la Commission nationale argentine des activités spatiales avait adhéré à la Charte et l'Agence japonaise d'exploration de l'espace avait demandé à y adhérer, portant ainsi à sept le nombre d'agences spatiales ayant mis leurs moyens spatiaux à la disposition des autorités de protection civile en cas de catastrophe majeure.

139. Le Sous-Comité a noté que le Bureau des affaires spatiales avait passé un accord en 2003 pour devenir un organisme coopérant à la Charte, accord qui permet à toute entité des Nations Unies de demander la fourniture d'images satellitaires au titre de la Charte afin de faciliter l'organisation des secours immédiatement après une catastrophe naturelle ou technologique. Au 1^{er} juillet 2003, le Bureau avait mis en place un numéro d'urgence accessible en permanence en cas de catastrophe, grâce auquel les entités des Nations Unies pouvaient, en se prévalant de la Charte, obtenir des images satellite pour appuyer leurs interventions en cas de catastrophe. Depuis cette date, les dispositions de la Charte avaient été invoquées à cinq reprises: pour des inondations au Népal, des inondations en République dominicaine, des glissements de terrain aux Philippines, un tremblement de terre en Indonésie et, tout récemment pour le tremblement de terre au Maroc qui s'est produit au cours de la session du Sous-Comité.

140. Le Sous-Comité a reconnu les importantes contributions de l'équipe sur la gestion des catastrophes pour définir des mesures concrètes en vue de l'exploitation d'un système spatial mondial intégré de gestion des catastrophes naturelles et il est convenu qu'il fallait examiner plus avant la question de la mise en œuvre de la recommandation visant à établir une organisation internationale de coordination spatiale pour la gestion des catastrophes dans le cadre du système des Nations Unies.

141. Le Sous-Comité a noté qu'il convenait de considérer davantage les systèmes spatiaux de communication comme des moyens à utiliser lors des interventions en cas de catastrophe. Lors d'une catastrophe naturelle, les infrastructures terrestres de communication étaient souvent touchées. Des terminaux satellite mobiles pouvaient être acheminés par avion relativement facilement et être installés en peu de temps, afin de rétablir les indispensables communications avec le reste du monde. Le Sous-Comité était d'avis que tout organisme intervenant en cas de catastrophe devrait posséder des terminaux mobiles de communication nationaux et internationaux facilement déployables et compatibles avec différents systèmes de communication par satellite, et y avoir librement accès. Il a également estimé que tous les États Membres devraient prendre les mesures nécessaires pour faciliter cet accès à des fins humanitaires et éliminer tout ce qui y fait actuellement obstacle.

142. L'avis a été exprimé que le Bureau des affaires spatiales devrait se concerter avec les opérateurs des satellites de communication en vue de réserver une partie des capacités des répéteurs et des capacités en largeur de bande pour appuyer les activités de gestion des catastrophes.

143. Le Sous-Comité a noté que désormais 35 pays participaient au Système international de satellites pour les recherches et le sauvetage (COSPAS-SARSAT) et que celui-ci pourrait servir de modèle s'agissant de l'exploitation d'un système opérationnel mondial d'appui aux interventions en cas de catastrophe. Il a également noté que le Nigéria, par l'intermédiaire de son Agence nationale de gestion des situations d'urgence, avait mené à bien en 2003 l'installation complète d'un centre de contrôle et d'une station de réception au sol COSPAS-SARSAT, ce qui aiderait à appuyer les opérations de recherche et de secours en Afrique de l'Ouest.

144. Le Sous-Comité a noté avec satisfaction les progrès réalisés par plusieurs États Membres en ce qui concerne la création de moyens intégrés, aux niveaux régional et mondial, fondés sur des constellations de petits satellites destinées à être utilisées non seulement pour les activités de gestion des catastrophes mais aussi pour la protection de l'environnement. Il s'agit notamment de la constellation de surveillance des catastrophes (où le satellite Alsat-1 (Algérie) a été rejoint en 2003 par les trois satellites NigeriaSat-1 (Nigéria), BILSAT-1 (Turquie) et UK-DMC (Royaume-Uni)) et de la constellation de petits satellites (dite constellation "2+1") pour la surveillance des catastrophes et de l'environnement actuellement mise en place par la Chine, qui devrait être achevée d'ici à 2006, avec des projets d'extension d'ici à 2008 à une constellation "4+4", dont bénéficieront principalement l'Asie et le Pacifique.

145. Le Sous-Comité a pris note des travaux menés par le CEOS, plus particulièrement en ce qui concerne le module 3 du programme du CEOS pour le suivi du Sommet mondial pour le développement durable, sur la question de la gestion des catastrophes et l'impact environnemental et humanitaire des conflits. Ce module, qui serait lancé en 2004, aurait essentiellement pour objet de mieux faire connaître les applications et l'utilisation des données issues de l'observation de la Terre dans les pays en développement, et il contribuerait à établir une infrastructure et des moyens de communication en relation avec la gestion des catastrophes et de l'impact environnemental et humanitaire des conflits.

146. Le Sous-Comité a noté que le Sommet sur l'observation de la Terre, tenu à Washington le 31 juillet 2003, et les activités du Groupe ad hoc sur l'observation de la Terre (GEO), établi à l'issue du Sommet, visaient à donner une nouvelle

dimension aux efforts mondiaux de gestion des catastrophes. Le plan d'action du GEO en cours d'élaboration pourrait, une fois mis en œuvre, contribuer à fournir des capacités et des ressources nouvelles, notamment aux pays en développement, pour mieux répondre aux questions problèmes de société critiques.

147. L'avis a été exprimé qu'il serait nécessaire de coordonner au niveau international diverses activités de recherche-développement dans le domaine de la prévision des tremblements de terre en utilisant des systèmes spatiaux et des informations spatiales.

148. Le Sous-Comité a noté que la Commission nationale argentine des activités spatiales, le Bureau des affaires spatiales et l'ESA avaient organisé à Córdoba (Argentine), du 24 au 26 novembre 2003, une réunion d'experts sur l'utilisation des techniques spatiales pour la gestion des inondations et des incendies. La réunion, accueillie par l'Institut Mario Gulich, a servi à préparer des profils de projets pilotes.

149. Le Sous-Comité a noté que l'atelier international de l'ONU sur l'utilisation des techniques spatiales pour la gestion des catastrophes naturelles était organisé par l'Agence aérospatiale allemande et le Bureau des affaires spatiales, avec l'appui de l'ESA. Cet atelier, qui devrait se tenir en octobre 2004 en Allemagne, serait l'occasion d'avancer des idées et des stratégies pour l'exploitation d'un système mondial fondé sur les techniques spatiales et destiné à appuyer les activités de gestion des catastrophes, dans le cadre d'une coopération internationale.

150. Le Sous-Comité a pris note de l'intérêt que présentait la Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes, prévue du 18 au 22 janvier 2005 à Kobe (Japon), qui serait axée sur l'examen des progrès réalisés dans la dernière décennie sur la base de la Stratégie de Yokohama pour un monde plus sûr: Directives pour la prévention des catastrophes naturelles, la préparation aux catastrophes et l'atténuation de leurs effets, contenant les Principes, la Stratégie et le Plan d'action, et sur la définition d'un ensemble d'objectifs, d'activités et de mesures spécifiques en vue de la mise en œuvre au cours de la période 2005-2015. Il a noté encore que les techniques spatiales pouvaient jouer un rôle central dans l'atténuation des effets des catastrophes et qu'il pourrait, avec le Comité, participer à la Conférence mondiale et à son suivi, en s'assurant que les techniques spatiales figurent bien au nombre des solutions préconisées dans le plan de mise en œuvre issu de la Conférence.

X. Physique des interactions Soleil-Terre

151. Conformément à la résolution 58/89 de l'Assemblée générale, le Sous-Comité scientifique et technique a examiné le point 13 de l'ordre du jour, intitulé "Physique des interactions Soleil-Terre", en tant que thème de discussion distinct.

152. Les représentants du Canada, de la Chine, de Cuba, des États-Unis, de la France, de l'Inde et du Japon ont fait des déclarations au titre de ce point.

153. Les exposés scientifiques et techniques ci-après ont été présentés:

a) "L'environnement plasmique Soleil-Terre", par le représentant de l'Autriche;

b) “CORONAS-F: une contribution à la physique des interactions Soleil-Terre”, par le représentant de la Fédération de Russie;

c) “L’importance scientifique et l’efficacité socioéconomique de la réalisation de programmes sur la physique des interactions Soleil-Terre”, par le représentant de la Fédération de Russie;

d) “Le Programme international ‘Vivre avec une étoile’ (ILWS)”, par le représentant des États-Unis;

e) “Le point de vue européen sur le Programme international ‘Vivre avec une étoile’ (ILWS)”, par le représentant de l’ESA;

f) “Rapport de l’équipe de travail sur la radioastronomie et le spectre radioélectrique”, par le représentant de l’Organisation de coopération et de développement économiques.

154. Le Sous-Comité est convenu que l’étude des interactions Soleil-Terre était importante pour pouvoir explorer la couronne solaire et comprendre le fonctionnement du Soleil, comprendre les effets que la variabilité du Soleil peut avoir sur la magnétosphère, l’environnement et le climat de la Terre et explorer les milieux ionisés des planètes, ainsi que pour atteindre les limites de l’héliosphère et comprendre son interaction avec l’espace interstellaire. Il est également convenu que comme la société était de plus en plus tributaire des systèmes spatiaux, il était vital de comprendre comment les phénomènes météorologiques spatiaux provoqués par la variabilité solaire pouvaient influencer notamment sur les systèmes spatiaux et les vols spatiaux habités, la transmission de l’énergie électrique, les radiocommunications à haute fréquence, les signaux des systèmes mondiaux de navigation par satellite (GNSS) et les radars à longue portée, ainsi que sur le bien-être des passagers des avions volant à haute altitude.

155. Le Sous-Comité a noté que des orages magnétiques intenses, résultant d’éjections coronales massives, avaient provoqué la défaillance de nombreux satellites de télécommunications en orbite géostationnaire, des interruptions totales des radiocommunications et des pannes d’électricité sur la Terre. Le Sous-Comité a estimé qu’une bonne aptitude à prévoir les phénomènes météorologiques spatiaux pourrait contribuer à prévenir ou à réduire au minimum les impacts des orages magnétiques intenses sur les services et les systèmes spatiaux ainsi que sur les réseaux d’électricité terrestres.

156. Le Sous-Comité a noté que plusieurs missions scientifiques avaient été entreprises par des agences spatiales pour étudier les interactions Soleil-Terre. Il s’agissait notamment des missions Cluster, Double Star, ePOP (sonde de mesure de l’écoulement du plasma dans le vent polaire), SOHO (Observatoire solaire et héliosphérique) et Yohkoh.

157. Le Sous-Comité est convenu que la coopération internationale en matière de recherche-développement dans le domaine de la physique des interactions Soleil-Terre était importante pour tous les pays et plus encore pour les pays en développement en raison du coût élevé des activités dans ce domaine.

158. Le Sous-Comité a pris note du Programme international “Vivre avec une étoile” (ILWS), mené en collaboration dans le domaine de la physique des interactions Soleil-Terre afin d’encourager, d’intensifier et de coordonner la

recherche spatiale visant à élucider les processus qui régissent le système Soleil-Terre en tant qu'ensemble intégré. Le Programme ILWS comprend une flotte internationale de plus d'une douzaine d'engins spatiaux internationaux qui recueillent des données sur le comportement de ce système en observant le Soleil et sa variabilité et en effectuant des mesures dans l'espace interplanétaire. Le Sous-Comité a également noté que de nouvelles missions spatiales étaient en cours de développement en vue de contribuer au Programme ILWS pendant la prochaine décennie. Il s'agissait notamment du projet CORONAS-PHOTON, du microsatellite Picard, du satellite Solar-B et de la sonde Solar Probe.

XI. Projet d'ordre du jour provisoire de la quarante-deuxième session du Sous-Comité scientifique et technique

159. Conformément à la résolution 58/89 de l'Assemblée générale, le Sous-Comité scientifique et technique a examiné des propositions relatives à l'ordre du jour provisoire de sa quarante-deuxième session, destinées à être soumises au Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique. Conformément au paragraphe 19 de cette résolution, le Sous-Comité a prié le Comité plénier constitué à sa 603^e séance, le 18 février, d'examiner le projet d'ordre du jour provisoire de sa quarante-deuxième session.

160. À sa 617^e séance, le 27 février, le Sous-Comité a fait siennes les recommandations du Groupe de travail plénier concernant l'ordre du jour provisoire de sa quarante-deuxième session, telle qu'elles figuraient dans le rapport du Groupe de travail plénier (voir annexe II du présent rapport).

161. Le Sous-Comité a noté que le Secrétariat avait prévu que la quarante-deuxième session du Sous-Comité se tiendrait du 21 février au 4 mars 2005.

Notes

¹ Voir *Rapport de la troisième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, Vienne, 19-30 juillet 1999* (publication des Nations Unies, numéro de vente: F.00.I.3).

² *Rapport du Sommet mondial pour le développement durable, Johannesburg (Afrique du Sud), 26 août-4 septembre 2002* (publication des Nations Unies, numéro de vente: F.03.II.A.1 et rectificatif), chap. I, résolution 2, annexe.

³ *Rapport de la troisième Conférence des Nations Unies*, chap. I, résolution 1.

⁴ Publication des Nations Unies, numéro de vente: F.04.I.6.

⁵ Publication des Nations Unies, numéro de vente: F.04.I.5.

Annexe I

Documents dont le Sous-Comité scientifique et technique était saisi à sa quarante et unième session

<i>Cote</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Titre ou description</i>
A/AC.105/807	5	Rapport sur le treizième stage international ONU/Suède de formation d'enseignants aux techniques de télédétection (Stockholm et Kiruna, Suède, 5 mai-13 juin 2003)
A/AC.105/808	5	Rapport de l'atelier régional de l'Organisation des Nations Unies sur l'utilisation des techniques spatiales pour la gestion des catastrophes à l'intention des pays d'Europe (Poiana-Brasov (Roumanie), 19-23 mai 2003)
A/AC.105/809	5	Rapport de l'atelier ONU/Agence spatiale européenne sur les applications de la télédétection et la formation à ces techniques Damas, 29 juin-3 juillet 2003
A/AC.105/810	5	Rapport de l'atelier ONU/Thaïlande sur la contribution des communications spatiales à la réduction de la fracture numérique (Bangkok, 1 ^{er} -5 septembre 2003)
A/AC.105/812	5	Rapport de l'atelier Organisation des Nations Unies/Fédération internationale d'astronautique sur l'éducation et le renforcement des capacités dans le domaine des technologies spatiales au bénéfice des pays en développement, en particulier les applications de la télédétection (Brême (Allemagne), 25-27 septembre 2003)
A/AC.105/813	5	Rapport du quatrième atelier Organisation des Nations Unies / Académie internationale d'astronautique sur les petits satellites au service des pays en développement: contribution au développement durable (Brême (Allemagne), 30 septembre 2003)
A/AC.105/815	5	Rapport du Spécialiste des applications des techniques spatiales
A/AC.105/816	4	Note du Secrétariat sur la coopération internationale dans le domaine des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique: activités des États Membres

<i>Cote</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Titre ou description</i>
A/AC.105/817	8 et 9	Note du Secrétariat sur la recherche nationale sur les débris spatiaux, la sûreté des objets spatiaux équipés de sources d'énergie nucléaires et les problèmes relatifs à leur collision avec des débris spatiaux
A/AC.105/818	4	Rapport de la vingt-quatrième Réunion interorganisations sur les activités spatiales (Genève, 21-23 janvier 2004)
A/AC.105/819	6	Note du Secrétariat sur la coopération internationale aux fins des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique: activités des organisations internationales ayant contribué à l'application des recommandations d'UNISPACE III
A/AC.105/820 et Add.1	8	Note du Secrétariat sur les propositions du Comité de coordination interinstitutions sur les débris spatiaux relatives à la réduction des débris spatiaux: observations reçues de la part des États Membres du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique
A/AC.105/822	4	Rapport du Secrétaire général sur la coordination des activités des organismes des Nations Unies concernant l'espace: orientations et résultats escomptés pour la période 2004-2005
A/AC.105/C.1/L.268	9	Note du Secrétariat sur les plans d'organisation en vue du coparrainage éventuel de l'élaboration d'une norme internationale de sûreté technique des sources d'énergie nucléaires dans l'espace et de la prestation éventuelle au Sous-Comité scientifique et technique, par l'Agence internationale de l'énergie atomique, de conseils relatifs à l'élaboration de cette norme
A/AC.105/C.1/L.269	6	Mise en œuvre des recommandations d'UNISPACE III Rapport final de l'Équipe d'action sur la prévision météorologique et climatique
A/AC.105/C.1/L.270	1	Ordre du jour provisoire annoté
A/AC.105/C.1/L.271 et Corr.1	9	Formules possibles en vue de l'établissement d'un cadre international d'objectifs et de recommandations d'ordre technique aux fins de la sûreté des applications prévues et prévisibles des sources d'énergie nucléaires dans l'espace: document de travail présenté par l'Argentine, la France, le Pakistan et le Royaume-Uni

<i>Cote</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Titre ou description</i>
A/AC.105/C.1/L.271/Rev.1	9	Formules possibles en vue de l'établissement d'un cadre international d'objectifs et de recommandations d'ordre technique aux fins de la sûreté des applications prévues et prévisibles des sources d'énergie nucléaires dans l'espace: document de travail présenté par le Groupe de travail sur l'utilisation de sources d'énergie nucléaires dans l'espace
A/AC.105/C.1/L.272 et Add.1 à 4	6	Projet de rapport du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique sur l'application des recommandations d'UNISPACE III
A/AC.105/C.1/L.273	6	Application des recommandations d'UNISPACE III: rapport final de l'Équipe sur la gestion des catastrophes
A/AC.105/C.1/L.274	6	Application des recommandations d'UNISPACE III: rapport final de l'Équipe sur les systèmes mondiaux de navigation par satellite
A/AC.105/C.1/L.275	6	Application des recommandations d'UNISPACE III: rapport final de l'Équipe sur l'élaboration d'une stratégie mondiale intégrée de surveillance de l'environnement
A/AC.105/C.1/L.276 et Add.1 et 2	15	Projet de rapport du Sous-Comité scientifique et technique
A/AC.105/C.1/NPS/2004/L.1	9	Projet de rapport du Groupe de travail sur l'utilisation de sources d'énergie nucléaires dans l'espace
A/AC.105/C.1/SD/2004/L.1	8	Projet de rapport du Groupe de travail sur les débris spatiaux
A/AC.105/C.1/WGW/2004/L.1	5, 6 et 14	Projet de rapport du Groupe de travail plénier
A/AC.105/C.1/2004/CRP.1		Informations destinées aux participants
A/AC.105/C.1/2004/CRP.2		Liste provisoire des participants
A/AC.105/C.1/2003/CRP.3		List of space-related initiatives and programmes carried out by member States of the Committee on the Peaceful Uses of Outer Space and within the United Nations system that respond to specific recommendations contained in the Johannesburg Plan of Implementation
A/AC.105/C.1/2004/CRP.4 et Add.1	4	Note by the Secretariat on international cooperation in the peaceful uses of outer space: activities of Member States

<i>Cote</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Titre ou description</i>
A/AC.105/C.1/2004/CRP.5	6	Note by the Secretariat on international cooperation in the peaceful uses of outer space: activities of international organizations that have contributed to implementing the recommendations of UNISPACE III
A/AC.105/C.1/2004/CRP.6	6	Summary of the findings, recommendations and actions taken by the Action Team on Public Health
A/AC.105/C.1/2004/CRP.7	6	Meetings planned during the forty-first session of the Scientific and Technical Subcommittee by Action Teams to implement recommendations of UNISPACE III
A/AC.105/C.1/2004/CRP.8/Rev.1	6	Note by the Secretariat: list of documents related to agenda item 6
A/AC.105/C.1/2004/CRP.9 et Add.1	6	Draft report on the implementation of the recommendations of UNISPACE III: comments received from member States of the Committee on the Peaceful Uses of Outer Space and entities of the United Nations system
A/AC.105/C.1/2004/CRP.10	6	Correlation between the recommendations of UNISPACE III and actions called for in the United Nations Millennium Declaration, the Plan of Implementation of the World Summit on Sustainable Development and the Plan of Action of the World Summit on the Information Society
A/AC.105/C.1/2004/CRP.11	6	Note of the Secretariat on the results of the survey on the level of priority to be given to the recommendations of UNISPACE III that are still to be addressed
A/AC.105/C.1/2004/CRP.12/Rev.1	6	Final report of the Action Team on the Management of Natural Resources
A/AC.105/C.1/2004/CRP.13	6	Final report of the Action Team on Capacity-Building
A/AC.105/C.1/2004/CRP.14	6	Final report of the Action Team on Increasing Awareness
A/AC.105/C.1/2004/CRP.15	6	Summary of the findings, recommendations and actions taken by the Action Team on Increasing Awareness
A/AC.105/C.1/2004/CRP.16	5, 6 et 14	List of issues to be considered in the Working Group of the Whole

<i>Cote</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Titre ou description</i>
A/AC.105/C.1/2004/CRP.17	6	Draft report of the Committee on the Peaceful Uses of Outer Space on the implementation of the recommendations of UNISPACE III:Chapter IV, "Synergies between the implementation of the recommendations of UNISPACE III and the results of global conferences held within the United Nations system and other global initiatives"
A/AC.105/C.1/2004/CRP.18		Proceedings of the fourth industry symposium
A/AC.105/C.1/2004/CRP.19	6	Final report of the Action Team on Global Navigation Satellite Systems: corrigendum
A/AC.105/C.1/2004/CRP.20/Rev.1	14	Proposal for a three-year work plan on space-system-based disaster management support
A/AC.105/C.1/2004/CRP.21	14	Proposal for a new single issue/item for discussion on Support for International Geophysical Year 2007
A/AC.105/C.1/2004/CRP.22	8	IADC Space Debris Mitigation Guidelines: comments provided by the Russian Federation
A/AC.105/C.1/2004/CRP.23	8	IADC Space Debris Mitigation Guidelines: comments received from the Czech Republic
A/AC.105/C.1/2004/CRP.24	14	Proposal for a work plan on near-Earth-objects
A/AC.105/C.1/2004/CRP.25	14	Draft provisional agenda of the Scientific and Technical Subcommittee at its forty-second session, in 2005
A/AC.105/C.1/2004/CRP.26	9	Proposed outline of objectives, scope and attributes for an international technically based framework of goals and recommendations for the safety of planned and currently foreseeable space nuclear power source applications
A/AC.105/C.1/2004/CRP.27	9	Working paper submitted by the Working Group on the Use of Nuclear Power Sources in Outer Space on potential implementation options for establishing an international technically based framework of goals and recommendations for the safety of planned and currently foreseeable nuclear power source applications
A/AC.105/C.1/2004/CRP.28	9	Draft paper submitted by the Working Group on the Use of Nuclear Power Sources in Outer Space on early draft of flow charts for possible options
A/AC.105/C.1/2004/CRP.29 et Add.1	8	Compilation of comments submitted by member States on IADC space debris mitigation guidelines contained in document A/AC.105/C.1/L.260
A/AC.105/C.1/2004/CRP.30	6	Interim report of the Action Team on Near-Earth Objects
A/AC.105/C.1/2004/CRP.31	6	Draft list of elements to be included in chapters V and VI

<i>Cote</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Titre ou description</i>
<i>Documents d'information</i>		
Publication des Nations Unies, numéro de vente: E.04.I.6 (ST/SPACE/20)	5	<i>Seminars of the United Nations Programme on Space Applications</i>
Publication des Nations Unies, numéro de vente: E.04.I.5 (ST/SPACE/21)		<i>Highlights in Space 2003</i>

Annexe II

Rapport du Groupe de travail plénier

I. Introduction

1. Conformément au paragraphe 19 de la résolution 58/89 de l'Assemblée générale, en date du 9 décembre 2003, le Sous-Comité scientifique et technique a, à sa quarante et unième session, de nouveau convoqué le Groupe de travail plénier. Le Groupe de travail a tenu 11 séances, du 18 au 27 février 2004, au cours desquelles il a examiné les activités du Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales, l'application des recommandations de la troisième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (UNISPACE III) et le projet d'ordre du jour provisoire de la quarante-deuxième session du Sous-Comité, qui se tiendra en 2005. Il a adopté le présent rapport à sa 11^e séance, le 28 février.

2. M. Muhammad Nasim Shah (Pakistan) a été élu Président du Groupe de travail plénier à la 603^e séance du Sous-Comité scientifique et technique, le 18 février. Dans sa déclaration liminaire, il a passé en revue le mandat du Groupe de travail pour la session de 2004. Ce dernier était saisi d'une liste des questions à examiner (A/AC.105/C.1/2004/CRP.16).

II. Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales

3. Le Groupe de travail plénier était saisi du rapport de la Spécialiste des applications des techniques spatiales (A/AC.105/815), que celle-ci a complété par une déclaration.

4. Le Groupe de travail plénier a pris note des ateliers, des stages de formation, et des bourses de formation approfondie de longue durée ainsi que des services consultatifs techniques proposés au Sous-Comité dans le rapport de la Spécialiste des applications des techniques spatiales (A/AC.105/815, annexe II).

5. Le Groupe de travail a noté que le nombre de bourses de formation approfondie de longue durée avait diminué ces dernières années et a lancé un appel aux États Membres pour qu'ils envisagent d'octroyer des bourses de ce type à des nationaux des pays en développement. Il a noté avec satisfaction que l'Agence spatiale européenne (ESA) continuait à offrir des bourses.

III. Application des recommandations de la troisième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique

6. Le Groupe de travail plénier était saisi des documents suivants:

a) Projet de rapport du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique sur l'application des recommandations d'UNISPACE III: résumé de

l'application des recommandations d'UNISPACE III, résultats obtenus par le Comité et ses organes subsidiaires à l'occasion de l'examen des points inscrits à l'ordre du jour à la suite de la révision de l'agencement de ce dernier et liste des documents de référence (A/AC.105/C.1/L.272/Add.3, annexes I à III);

b) Projet de rapport du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique sur l'application des recommandations d'UNISPACE III: résumé des conclusions, des recommandations et des mesures prises par les équipes constituées par le Comité (A/AC.105/C.1/L.272/Add.4, A/AC.105/C.1/2004/CRP.6 et A/AC.105/C.1/2004/CRP.15).

7. Pour l'examen des progrès accomplis par les équipes, le Président du Groupe de travail plénier était assisté par le Président du Groupe de travail chargé par le Comité d'établir le rapport devant être présenté à l'Assemblée générale afin que celle-ci puisse, à sa cinquante-neuvième session, en 2004, examiner et évaluer la suite donnée aux recommandations d'UNISPACE III.

8. Le Groupe de travail a noté avec satisfaction que les équipes sur la stratégie de surveillance de l'environnement (recommandation 1), la gestion des ressources naturelles (recommandation 2), les prévisions météorologiques et climatiques (recommandation 4), la gestion des catastrophes (recommandation 7), les systèmes mondiaux de navigation par satellite (recommandation 10), le renforcement des capacités (recommandation 17) et la sensibilisation (recommandation 18) avaient présenté leurs rapports finaux au Sous-Comité (voir par. 60 du rapport du Sous-Comité).

9. Le Groupe de travail a noté que l'équipe sur le développement durable (recommandation 11) et l'équipe sur les sources de financement novatrices (recommandation 32) avaient présenté leurs rapports finaux en 2003 respectivement au Sous-Comité à sa quarantième session et au Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique à sa quarante-sixième session.

10. Le Groupe de travail a noté que l'équipe sur le partage des connaissances (recommandation 9) et l'équipe sur les objets gravitant sur une orbite proche de la Terre (recommandation 14) avaient rendu compte des progrès qu'elles avaient accomplis et des activités qu'elles avaient menées jusqu'ici.

11. Le Groupe de travail plénier a remercié tous les présidents des équipes pour le dynamisme avec lequel ils avaient dirigé les travaux liés à l'application des recommandations et coordonné les activités des équipes.

IV. Projet d'ordre du jour provisoire de la quarante-deuxième session du Sous-Comité scientifique et technique

12. Le Groupe de travail plénier a noté qu'en application de la résolution 58/89 de l'Assemblée générale, le Sous-Comité scientifique et technique présenterait au Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique le projet d'ordre du jour provisoire de sa quarante-deuxième session, qui se tiendra en 2005.

13. Le Groupe de travail plénier a noté qu'il avait été proposé d'inscrire à l'ordre du jour de la quarante-deuxième session du Sous-Comité les nouveaux plans de travail suivants:

a) Objets gravitant sur une orbite proche de la Terre, sur proposition de l'équipe chargée d'examiner cette question (A/AC.105/C.1/2004/CRP.24);

b) Recours à des systèmes spatiaux pour la gestion des catastrophes, sur proposition du Canada, de la Chine, de la Colombie, de la France, de l'Inde, de l'Indonésie, du Maroc et du Nigéria (A/AC.105/C.1/2004/CRP.20/Rev.1).

14. Le Groupe de travail plénier a également noté qu'il avait été proposé d'inscrire à l'ordre du jour de la quarante-deuxième session du Sous-Comité le point suivant à titre de thème de discussion distinct: Appui à l'initiative visant à proclamer 2007 Année géophysique internationale/Année internationale de la physique solaire, sur proposition des États-Unis d'Amérique (A/AC.105/C.1/2004/CRP.21).

15. Le Groupe de travail est convenu qu'à partir de la quarante-deuxième session du Sous-Comité, en 2005, il examinerait la question du recours à des systèmes spatiaux pour la gestion des catastrophes, selon le plan de travail pluriannuel suivant:

Année 2005

Examen des recommandations de l'Équipe sur la gestion des catastrophes, en vue de leur application.

Examen, grâce à des exposés présentés par des spécialistes, de l'état des capacités de prévision des tremblements de terre à partir de données et de renseignements provenant de satellites.

Exposés sur l'appui à la gestion des catastrophes fourni en application de la Charte internationale Espace et catastrophes majeures.

Exposés sur le lancement de constellations de petits satellites par divers pays et les services en orbite qu'elles assurent à l'appui de la gestion des catastrophes.

Année 2006

Examen des recommandations de l'Équipe sur la gestion des catastrophes, en vue de leur application*.

Organisation d'un atelier/colloque d'une journée sur les communications aux fins de la gestion des catastrophes avec la participation d'exploitants de satellites.

Échange d'informations avec l'Union internationale des télécommunications et d'autres institutions spécialisées des Nations Unies ainsi qu'avec les structures régionales de gestion des catastrophes sur leurs activités d'appui à la gestion des catastrophes faisant appel à des systèmes spatiaux.

* Si les recommandations sont approuvées par le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et par l'Assemblée générale.

Année 2007

Exposé de l'organisation internationale de coordination spatiale pour la gestion des catastrophes dans l'espace, si elle est créée, sur la coordination de l'appui à la gestion des catastrophes à l'échelle internationale.

Exposés par la Charte internationale Espace et catastrophes majeures et d'autres initiatives.

Perspectives à long terme de différents États Membres et agences spatiales dans ce domaine.

16. Le Groupe de travail a noté que l'inscription à l'ordre du jour provisoire du Sous-Comité d'un examen des recommandations de l'Équipe sur la gestion des catastrophes dans le cadre du plan de travail sur le recours aux systèmes spatiaux pour la gestion des catastrophes serait subordonnée à l'adoption des recommandations de l'Équipe par le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et l'Assemblée générale.

17. Une délégation a estimé qu'il ne serait pas possible, en raison de contraintes financières, d'apporter un concours à des initiatives, quelles qu'elles soient, qui entraîneraient des dépenses ou d'autres obligations financières pour les États Membres participants.

18. Le Groupe de travail est convenu qu'à compter de sa quarante-deuxième session, en 2005, il examinerait un point relatif aux objets gravitant sur une orbite proche de la Terre, selon le plan pluriannuel suivant:

Année 2005

Rapports des organisations internationales, des organismes régionaux et d'autres organes qui mènent des recherches sur les objets gravitant sur une orbite proche de la Terre, y compris des activités de détection et de suivi. Plus particulièrement, rapports et communications du Conseil international pour la science (CIUS) (sur les activités multidisciplinaires concernant les objets gravitant sur une orbite proche de la Terre qu'il mène en collaboration avec l'Union astronomique internationale (UAI), le Comité de la recherche spatiale (COSPAR) et d'autres unions scientifiques), ainsi que de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), sur les travaux qui auront été réalisés en 2004. D'autres organisations qui jouent un rôle important dans le domaine de la recherche sur les objets gravitant sur une orbite proche de la Terre pourraient être invitées à faire des communications.

Mise à jour du programme de travail des années suivantes, selon qu'il convient.

Année 2006

Rapports des États Membres et des organisations internationales sur leurs activités concernant les objets gravitant sur une orbite proche de la Terre (missions, recherche et activités de suivi, notamment) ainsi que sur leurs plans de travail pour l'avenir.

Constitution d'un groupe de travail chargé d'examiner la voie à suivre et en particulier de déterminer s'il faut réaliser d'autres activités au niveau national,

régional ou par le biais de la coopération internationale. L'examen des possibilités de coopération doit se faire parallèlement à celui des perspectives d'harmonisation et des moyens d'étendre la collaboration.

Mise à jour du programme de travail de la troisième année, selon qu'il convient, et examen des travaux intersessions éventuellement nécessaires.

Année 2007

Rapports des États Membres et des organisations internationales sur leurs activités concernant les objets gravitant sur une orbite proche de la Terre (*suite*).

Poursuite des travaux du Groupe de travail et formulation de propositions, le cas échéant, en faisant fond sur les travaux de la deuxième année.

Examen des travaux nécessaires et de dispositifs appropriés pour approfondir la question des objets gravitant sur une orbite proche de la Terre.

19. Le Groupe de travail a décidé de modifier les activités prévues pour 2005 dans le plan de travail relatif aux débris spatiaux que le Sous-Comité avait adopté à sa trente-huitième session en 2001, afin de permettre au Groupe de travail sur les débris spatiaux institué par le Sous-Comité à sa quarante et unième session d'examiner, selon qu'il convient, les propositions relatives à la réduction des débris spatiaux et toutes nouvelles observations s'y rapportant.

20. Le Groupe de travail a recommandé l'ordre du jour provisoire suivant pour la quarante-deuxième session du Sous-Comité scientifique et technique, en 2005:

1. Débat général et présentation des rapports sur les activités nationales.
2. Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales.
3. Application des recommandations de la troisième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (UNISPACE III).
4. Questions relatives à la télédétection de la Terre par satellite, y compris ses applications dans les pays en développement et pour la surveillance de l'environnement terrestre.
5. Questions à examiner au titre des plans de travail:

a) Débris spatiaux;

(Premiers rapports annuels présentés à titre facultatif par les États Membres sur les activités entreprises au plan national pour donner suite aux propositions relatives à la réduction des débris spatiaux)^a

(Examen, par le Groupe de travail sur les débris spatiaux, selon qu'il convient, des propositions relatives à la réduction des débris spatiaux et de toutes nouvelles observations s'y rapportant)

b) Utilisation de sources d'énergie nucléaires dans l'espace;

(Travaux pour 2005, conformément au plan de travail pluriannuel figurant à l'annexe III du document A/AC.105/804)

- c) Télémédecine spatiale;
(Travaux pour 2005, conformément au plan de travail pluriannuel figurant au paragraphe 138 du document A/58/20)
 - d) Objets gravitant sur une orbite proche de la Terre;
(Travaux pour 2005, conformément au plan de travail pluriannuel figurant au paragraphe 18 ci-dessus)
 - e) Recours à des systèmes spatiaux pour la gestion des catastrophes.
(Travaux pour 2005, conformément au plan de travail pluriannuel figurant au paragraphe 15 ci-dessus)
6. Thèmes de discussion distincts:
- a) Orbite des satellites géostationnaires: nature physique et caractéristiques techniques, utilisation et applications, notamment dans le domaine des communications spatiales, et autres questions relatives au développement des communications spatiales, compte tenu en particulier des besoins et des intérêts des pays en développement;
 - b) Appui à l'initiative visant à proclamer 2007 Année géophysique internationale/Année internationale de la physique solaire.
7. Projet d'ordre du jour provisoire de la quarante-troisième session du Sous-Comité scientifique et technique, avec indication des questions à examiner en tant que thèmes de discussion distincts ou dans le cadre de plans de travail pluriannuels.
8. Rapport au Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique.
21. Le Groupe de travail plénier a décidé que, comme précédemment, le colloque COSPAR/FIA et le colloque avec l'industrie alterneraient chaque année et qu'en 2005 se tiendrait le colloque COSPAR/FIA, la tenue du colloque avec l'industrie étant suspendue.
22. Le Groupe de travail plénier a recommandé que le prochain colloque COSPAR/FIA, qui doit se tenir parallèlement à la quarante-deuxième session du Sous-Comité, en 2005, porte sur l'intégration de données satellitaires à haute résolution et hyperspectrales aux fins de l'agriculture de précision, de la surveillance de l'environnement et d'autres nouvelles applications possibles. Il a décidé que ce colloque devrait se tenir au cours de la première semaine de la quarante-deuxième session du Sous-Comité.

V. Questions diverses

23. Le Groupe de travail plénier a recommandé qu'on le convoque à nouveau à la quarante-deuxième session du Sous-Comité scientifique et technique, en 2005.

Notes

^a Voir A/AC.105/761, par. 130.

Annexe III

Rapport du Groupe de travail sur les débris spatiaux

1. À sa 611^e séance, le 24 février 2004, le Sous-Comité scientifique et technique a constitué un groupe de travail pour examiner les observations des États Membres du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique sur les propositions relatives à la réduction des débris spatiaux présentées au Sous-Comité, à sa quarantième session, par le Comité de coordination interinstitutions sur les débris spatiaux.
2. Le Groupe de travail a tenu une séance sous la présidence de son Président, Claudio Portelli (Italie) et cinq séances sous la présidence du Président par intérim, Petr Lála (République tchèque).
3. Le Groupe de travail était saisi des documents suivants:
 - a) Note du Secrétariat sur les propositions du Comité de coordination relatives à la réduction des débris spatiaux: observations reçues des États Membres du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (A/AC.105/820 et Add.1);
 - b) Directives relatives à la réduction des débris spatiaux établies par le Comité de coordination (A/AC.105/C.1/L.260);
 - c) Directives relatives à la réduction des débris spatiaux établies par le Comité de coordination: observations reçues de la Fédération de Russie (A/AC.105/C.1/2004/CRP.22);
 - d) Directives relatives à la réduction des débris spatiaux établies par le Comité de coordination: observations reçues de la République tchèque (A/AC.105/C.1/2004/CRP.23);
 - e) Compilation des observations présentées par les États Membres sur les directives relatives à la réduction des débris spatiaux établies par le Comité de coordination publiées sous la cote A/AC.105/C.1/L.260 (A/AC.105/C.1/2004/CRP.29 et Add.1).
4. Le Groupe de travail a examiné les propositions du Comité de coordination relatives à la réduction des débris spatiaux, ainsi que les observations reçues des États Membres sur ce sujet, publiées sous la cote A/AC.105/C.1/2004/CRP.29.
5. Le Groupe de travail a recommandé aux États Membres, aux observateurs participant aux travaux du Sous-Comité et aux membres du Comité de coordination intéressés de contribuer à la mise à jour des propositions de ce dernier relatives à la réduction des débris spatiaux, en vue de leur examen à la prochaine session du Sous-Comité.
6. Le Groupe de travail est convenu de procéder comme suit:
 - a) Inviter le Comité de coordination à revoir ses propositions à la lumière des observations reçues des États Membres du Sous-Comité et à établir un nouveau projet;

b) Organiser un cycle d'examen par les États Membres et les observateurs, par le biais du Secrétariat;

c) Présenter au Sous-Comité un nouveau projet de propositions du Comité de coordination relatives à la réduction des débris spatiaux.

7. Le Groupe de travail est convenu d'examiner ces propositions à la quarante-deuxième session du Sous-Comité.

8. À sa 6^e séance, le 27 février 2004, le Groupe de travail a adopté le présent rapport.

Annexe IV

Rapport du Groupe de travail sur l'utilisation de sources d'énergie nucléaires dans l'espace

1. À sa 606^e séance, le 19 février 2004, le Sous-Comité scientifique et technique a de nouveau convoqué son Groupe de travail sur l'utilisation de sources d'énergie nucléaires dans l'espace, sous la présidence de Sam A. Harbison (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord).
2. À la 1^{re} séance du Groupe de travail, le 19 février, le Président a rappelé les tâches qui incombent au Groupe, conformément au plan de travail pluriannuel en vue de l'élaboration d'un cadre international d'objectifs et de recommandations d'ordre technique aux fins de la sûreté des applications des sources d'énergie nucléaires dans l'espace, couvrant la période 2003-2006, qui avait été approuvé par le Sous-Comité scientifique et technique à sa quarantième session (A/AC.105/804, annexe III).
3. Au titre des points a) et b) du plan de travail pour 2004, il a été fourni au Groupe de travail le texte des exposés techniques présentés au Sous-Comité scientifique et technique par des représentants de la National Aeronautics and Space Administration (NASA) des États-Unis, de l'Agence aérospatiale russe (Rosaviakosmos) et de l'Agence spatiale européenne (ESA) sur le contenu des programmes nationaux, bilatéraux et multilatéraux relatifs à l'utilisation de sources d'énergie nucléaires dans l'espace ainsi que sur les applications prévues ou prévisibles de ces sources, de même que sur les applications spatiales permises ou considérablement améliorées par le recours à des sources d'énergie nucléaires.
4. Au titre du point f) du plan de travail pour 2003, le Groupe de travail était saisi d'un document de travail élaboré conjointement par le Bureau des affaires spatiales et l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), intitulé "Plans d'organisation en vue du coparrainage éventuel de l'élaboration d'une norme internationale de sûreté technique des sources d'énergie nucléaires dans l'espace et de la prestation éventuelle au Sous-Comité scientifique et technique, par l'Agence internationale de l'énergie atomique, de conseils relatifs à l'élaboration de cette norme" (A/AC.105/C.1/L.268). Le Groupe de travail a noté que, conformément au point c) du plan de travail pour 2004, ce document de travail contenait un exposé des procédures et dispositifs particuliers que l'AIEA pourrait mettre en œuvre pour élaborer, avec le Sous-Comité, un cadre d'objectifs et de recommandations d'ordre technique aux fins de la sûreté des applications des sources d'énergie nucléaires dans l'espace.
5. Durant les discussions du Groupe de travail, l'observateur de l'AIEA a présenté à celui-ci une vue d'ensemble des procédures et dispositifs de coopération interinstitutions relatifs à l'élaboration de normes de sûreté.
6. Au titre du point d) du plan de travail pour 2004, le Groupe de travail était saisi d'un document de travail soumis par les États-Unis et intitulé "Proposed outline of objectives, scope and attributes for an international technically based framework of goals and recommendations for the safety of planned and currently

foreseeable space nuclear power source applications” (A/AC.105/C.1/2004/CRP.26)^a.

7. Au titre du point e) du plan de travail pour 2004, le Groupe de travail était saisi d'un document de travail soumis par l'Argentine, la France, le Pakistan et le Royaume-Uni, intitulé "Formules possibles en vue de l'établissement d'un cadre international d'objectifs et de recommandations d'ordre technique aux fins de la sûreté des applications prévues et prévisibles des sources d'énergie nucléaires dans l'espace" (A/AC.105/C.1/L.271 et Corr.1). Le Groupe de travail était également saisi d'un certain nombre de suggestions additionnelles concernant ce document de travail, dont l'examen a débouché sur un texte concerté (A/AC.105/C.1/L.271/Rev.1).

8. Sur la base de ses délibérations, le Groupe de travail est convenu de conseiller au Sous-Comité scientifique et technique, à sa quarante et unième session, d'informer l'AIEA des formules possibles, telles que présentées dans le document de travail A/AC.105/C.1/L.271/Rev.1, pour poursuivre la coopération avec celle-ci, tout en reconnaissant que des travaux additionnels étaient nécessaires pour élaborer plus avant et évaluer les différentes formules et le rôle spécifique de l'AIEA.

9. Le Groupe de travail a examiné les formules possibles pour instaurer une coopération éventuelle entre le Comité et l'AIEA, comme exposé dans le document de travail (A/AC.105/C.1/L.271/Rev.1). L'idée d'un atelier ou d'une réunion technique (organisé conjointement par le Bureau des affaires spatiales et l'AIEA) pourrait être envisagée dans le cadre des différentes formules. Cependant, le Groupe de travail a estimé que toutes les options devaient être examinées de manière plus approfondie et évaluées.

10. Le Groupe de travail a noté que dans le plan de travail pluriannuel pour la période 2003-2006, il était prévu que le Sous-Comité scientifique et technique passerait en revue, à sa quarante-deuxième session en 2005, les informations communiquées par les agences spatiales nationales et régionales sur le contenu des programmes nationaux, bilatéraux et multilatéraux relatifs à l'utilisation de sources d'énergie nucléaires dans l'espace ainsi que sur les applications prévues ou prévisibles de ces sources.

11. Le Groupe de travail a noté que les États Membres et les agences spatiales régionales pourraient également communiquer des informations sur ce sujet en vue de leur inclusion dans le rapport annuel sur la recherche nationale concernant les débris spatiaux, la sûreté des objets spatiaux équipés de sources d'énergie nucléaires et les problèmes relatifs à leur collision avec des débris spatiaux".

12. Le Groupe de travail a recommandé que les travaux sur les sujets indiqués dans le plan de travail pluriannuel pour la période 2003-2006 soient poursuivis pendant l'intersession. Il a également recommandé que sa prochaine réunion informelle ait lieu les 7 et 8 juin 2004 (avec éventuellement une prolongation du 9 au 11 juin 2004) à Vienne, durant la quarante-septième session du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique.

13. Pour se préparer comme il convient à la réunion informelle, le Groupe de travail a demandé au Secrétariat de faire distribuer les documents A/AC.105/C.1/2004/CRP.26 et A/AC.105/C.1/2004/CRP.28, dans toutes les langues officielles de l'Organisation des Nations Unies, à tous les membres du Groupe de

travail dès que possible^b. Cela permettrait aux membres du Groupe de travail et aussi à l'observateur de l'AIEA de se préparer en vue de l'examen plus approfondi des formules possibles à la réunion prévue en juin 2004.

14. À sa 11^e séance, le 26 février 2004, le Groupe de travail a adopté le présent rapport.

Notes

^a À paraître dans toutes les langues officielles de l'Organisation des Nations Unies sous la cote A/AC.105/L.253.

^b À paraître sous la cote A/AC.105/L.253 et A/AC.105/L.254, respectivement.
